Vincent Reynouard

Mémoire en défense

présenté le 25 mars 2026 devant la XVIIe chambre correctionnelle du tribunal de Paris

Table des matières :

A. Sur l'imputation d'injure raciale **2**
1°) Liminaire : une position qui me vaut la colère des deux camps 2
2°) Les deux couvertures d'ouvrages d'Hervé Ryssen et la bande dessinée de Juniper 3
3°) Ma réponse aux antijuifs 4
4°) L'extrait du livre d'Arsène Guérin 4
5°) La caricature d'un homme juif représenté en premier plan devant des images d'individus se livrant au commerce, à la finance ou à des activités prostitutionnelles 4
6°) La caricature d'un homme juif représenté sous la forme d'une araignée 5
7°) Le passage de l'ouvrage d'Alfred Crétin, La fin du système juif 5
8°) Conclusion de la première partie 6
9°) Sionisme et messianisme 6

B. Sur la contestation de crime contre l'humanité **8**
I. Mon révisionnisme est mesuré, car conforme à la vérité historique dans sa complexité **8**
1°) Les victimes juives des Einsatzgruppen à l'Est 8
2°) A l'ouest, la déportation tragique des Juifs 9
3°) Le bilan de la Shoah, deux à trois millions de victimes dans les territoires contrôlés par les Allemands 12

II. La loi Gayssot s'applique-t-elle à moi ? **13**
1°) Mon objectif n'est pas de susciter l'antisémitisme 14
2°) Mon discours n'est pas une manière détournée de susciter l'antisémitisme 14
3°) Les événements de Palestine, principale cause de l'explosion de l'antisémitisme 18

III. L'objectif réel de la loi Gayssot : interdire la libre recherche historique **19**
1°) L'extension de la loi en janvier 2017 : un aveu 19
2°) Je ne suis pas historien, Jean-Claude Pressac ne l'était pas non plus 19
3°) Les passage qui sont poursuivis attestent une volonté de paralyser la libre recherche 20
a) Les crématoires qui ne fument pas 20
b) Les cheveux montrés à Auschwitz 20
c) La prétendue chambre à gaz homicide du crématoire I 21
d) Les plans qui indiquent des morgues 22
e) Les expertises scientifiques menées à Auschwitz 22
f) Les mensonges évidents de la propagande sur le prétendu Holocauste 23
g) g) Les prétendues « chambres à gaz » de Dachau 26

IV. Un aveu : le refus obstiné du débat **28**

A. Sur l'imputation d'injure raciale

On me reproche d'injurier les Juifs. A l'appui de cette accusation, plusieurs documents sont invoqués, extraits de mon ouvrage *Shoah. Une synthèse après trente ans de travaux*. **Pour les juger avec équité, il faut connaître ma position sur la question juive posée par les antisémites**.

1°) Liminaire : une position qui me vaut la colère des deux camps

Je crois au Karma. Autrement dit, je crois que tout ce qui nous arrive — nos épreuves en particulier — est la résultante de nos propres décisions et de nos propres actions. Le Bouddha enseignait[1] :

> 1. Le mental est l'avant coureur des conditions, le mental en est le chef, et les conditions sont façonnées par le mental. Si avec un mental impur, quelqu'un parle ou agit, alors la douleur le suit comme la roue suit le sabot du bœuf.
> 2. [...] Si avec un mental pur, quelque' un parle ou agit, alors le bonheur le suit comme l'ombre qui jamais ne le quitte.

Par conséquent, **l'élément extérieur qui, en cas de mental impur, nous fait vivre la douleur est sans importance : c'est un simple outil de la Providence qui aurait pu en choisir un autre**.

Cette croyance fonde mon analyse du « problème juif » que, au sein de la droite dite « radicale », beaucoup invoquent pour expliquer l'évolution des sociétés. A mes yeux, **le « problème juif » dénoncé par les antisémites n'est qu'un symptôme d'un mal plus profond, un mal qui ronge nos propres sociétés**, c'est-à-dire nous-mêmes. Je l'ai expliqué dans une vidéo intitulée[2] : « problème juif : quelle solution ? » Après avoir déclaré que je partageais certains constats relevés par les antijuifs, je poursuivais ainsi :

> Mais je pousse ma réflexion plus loin, et j'affirme qu'en exploitant les failles de nos sociétés, les Juifs s'en font les révélateurs. Ils se font les révélateurs de nos propres manques. Autrement dit, si nos sociétés connaissent un problème juif, c'est parce qu'au départ, elles souffrent de dysfonctionnements. Je pense à la perte de spiritualité authentique et à ses conséquences naturelles : le désordre dans les idées, les matérialisme et l'hédonisme. Certes, les Juifs exploitent la situation pour nous dominer, voire nous asservir. Mais en agissant ainsi, ils nous révèlent nos déviances et nous donnent la possibilité de les résoudre. Par conséquent, les faire disparaître ne servira à rien. Quand bien même y parviendriez-vous, nos propres travers subsistant, le problème ressurgirait, avec un autre peuple, ou un autre élément. Ce qu'il faut, c'est enrayer la perte de spiritualité qui ronge nos sociétés et qui en fait des proies faciles pour les forces de dissolution.

Je concluais ainsi :

> Tout ce que je puis dire, c'est qu'une société ayant perdu le sentiment de transcendance devient la proie de forces étrangères et parasitaires qui vont entraîner sa disparition. La solution ne consiste donc pas, ou pas seulement, à désigner et à combattre ces forces ennemies, elle consiste à attaquer le mal à sa racine en renouant avec la transcendance. Les peuples blancs y parviendront-ils ? L'avenir le dira. Quoi qu'il en soit, pensant être dans le vrai, je continuerai mon combat pour la vérité et pour un retour du spirituel.

Ce message, je martèle depuis des années. Je n'ai jamais changé. Je ne cesse de répéter qu'il faut cesser de lutter CONTRE et, enfin, lutter POUR : pour nous amender, pour un projet de société viable, pour une spiritualité vraie, pour une vision de la vie constructive. **Vous en trouverez la preuves aux pages 116 à 124 de mon livre de synthèse sur la Shoah : https://archive.org/details/shoah-synthese-archive_202503/page/116/mode/1up**

1 *Le Dhammapada, les versets du Bouddha*, I. « Versets conjugués », vv. 1 & 2 (https://dhammadelaforet.org/sommaire/dhp/dhp01.html).

2 On peut la visionner à l'adresse suivante : https://blogue.sansconcession.net/2020/02/probleme-juif-quelle-solution.

Ma façon d'envisager les choses se fonde sur mon éducation chrétienne et sur la méditation de deux livres de l'*Ancien Testament* : la Genèse et l'histoire de Job.
Je ne crois ni que ces livres auraient été inspirés par un dieu appelé Yahvé, ni qu'ils rapportent des faits historiques. À mes yeux toutefois, leurs récits symboliques expriment une partie de la sagesse de l'humanité.

Le troisième chapitre de la Genèse raconte la chute de l'humanité. Eve puis Adam succombent à la tentation du serpent. Déjà, notez que le serpent évolue dans le Paradis, c'est-à-dire dans le jardin de Dieu. Voilà qui peut paraître contradictoire. Pourquoi Dieu, qui est Tout-Puissant et qui prévoit les événements futurs, ne le chasse-t-il pas ? Bien plus, pourquoi le laisse-t-il agir ? Pourquoi le laisse-t-il développer son discours trompeur auprès d'Eve ? Tout simplement parce que la tentation fait partie de la création. Elle s'inscrit dans l'ordre des choses, dans la Nature.

En veut-on la preuve ? Alors reportons-nous au Livre de Job. Que voit-on ? Satan dans le Ciel, avec les fils de Dieu. On lit :

> Un jour que les fils de Dieu étaient venus pour paraître devant le Seigneur, Satan se trouva aussi au milieu d'eux. Le Seigneur lui dit : D'où viens-tu ? Satan, répondant, dit : J'ai parcouru la terre et je l'ai visitée. Et le Seigneur lui dit : As-tu considéré mon serviteur Job ? Il n'est pas sur la terre d'homme semblable à lui, simple et droit, et craignant le Seigneur, et fuyant le mal. Satan, répondant, dit : Ce n'est pas vainement que Job craint le Seigneur ; ne l'avez-vous pas entouré comme d'un rempart, lui, et sa maison et tous ses biens ? Ses troupeaux, ses possessions se sont multipliés sur la terre. Mais étendez un peu la main, et touchez tout ce qui est à lui, et vous verrez s'il vous bénira. Le Seigneur dit donc à Satan : Voilà que tout ce qu'il a est en ton pouvoir ; mais ne porte pas la main sur lui. Et Satan sortit de la présence du Seigneur.

C'est clair, au terme d'un entretien cordial avec le Diable, Dieu lui permet de tenter Job, afin de tester la sincérité de son amour. **La tentation est donc bien dans l'ordre des choses**.

Par conséquent, peu importe qui est le tentateur. Si ce n'est pas l'un, ce sera l'autre… Voilà pourquoi je reste « judéo-indifférent ». Pour moi, les Juifs dénoncés par les antisémites ne sont que les instruments interchangeables de la Providence. Ce n'est pas eux, ou sur quiconque d'autre, que je me focalise, mais sur nos propres défauts. Bien plus, je ne puis en vouloir à personne de jouer son rôle dans le plan divin en agissant comme tentateur.

C'est dans mon livre de synthèse sur la Shoah, aux pages 113 à 115.

Connaissant ma position sur la question juive posée par les antisémites, on peut juger équitablement les documents et les propos que le Ministère public me reproche d'avoir reproduits et tenus.

2°) Les deux couvertures d'ouvrages d'Hervé Ryssen et la bande dessinée de Juniper

A la page 85, j'ai reproduit deux couvertures d'ouvrages d'Hervé Ryssen et une bande-dessinée de Juniper publiée le 11 juin 1922 par *Le Pèlerin*.
Pour juger mon intention, il faut tenir compte du texte d'introduction : « On accuse les juifs de corrompre les politiciens, d'être les maîtres du commerce, de provoquer les révolutions, d'être derrière l'industrie du porno, etc. » A cela : « Je réponds... »

Déduction logique :
- Dans un premier temps, j'expose les accusations proférées par les antijuifs ;
- Dans un deuxième temps — la disposition le démontre —, je les illustre avec trois documents ;
- Puis vient ma réponse.

Conclusion :
Je ne fais pas miennes ces illustrations. Elles figurent uniquement en guise d'illustrations. J'y réponds au contraire. Par conséquent, **on ne saurait m'accuser d'avoir, avec ces trois illustration, voulu injurier les Juifs**.

3°) Ma réponse aux antijuifs

Le Ministère public me reproche d'avoir injurié les Juifs en répondant aux antisémites (p. 85) :

> « - s'ils [=les Juifs] corrompent, c'est qu'il y a des gens à corrompre ;
> « - s'ils commercent, c'est qu'il y a des gens pour acheter ;
> « - s'ils provoquent des révolutions, c'est qu'il existe des situations de crise révolutionnaire ;
> « - s'ils exploitent le porno, c'est qu'il y a des gens pour regarder, etc. »

Autrement dit, j'affirme que **même si ce que les antijuifs dénoncent chez les juifs est vrai**, **il ne sert à rien de s'en prendre aux Juifs**. Le vrai problème est dans ceux qui en sont les victimes. En formulant cette réponse, **mon objectif n'est pas d'injurier les Juifs**, mais d'exposer une vérité que je juge capitale, à savoir que la racine du problème dénoncé par les antisémites est en nous-mêmes.

Les pages suivantes, qu'il faut lire pour bien me comprendre, le démontrent surabondamment.
- page88, je dénonce un « *peuple [français] devenu matérialiste, avide de consommation et de jouissance* » ;
- pages 89-90, je souligne que dès 1880, ces travers du peuple français étaient dénoncés ;
- page 91, je dénonce une « *société bourgeoise égoïste et profondément injuste* » ;
- page 92, j'écris : « *À la fin du XIX^e^ siècle, la France était déjà très malade. Par la faute des Goïm eux-mêmes qui avaient succombé aux sirènes du matérialisme et de ses fruits naturels : l'envie de jouissance et le consumérisme.* »

4°) L'extrait du livre d'Arsène Guérin

Le Ministère public me reproche d'avoir reproduit (p. 93) l'extrait d'un livre publié en 1896 et dans lequel l'auteur affirmait qu'en matière de corruption, de nombreux Français étaient complices, car ils étaient « séduits par les plaisirs qu'il [comprenez : le Juif] offre à ses amis, par les salaires dont il soudoie ses complices ».

> Séduits par les plaisirs qu'il [= le Juif] offre à ses amis, par les salaires dont il soudoie ses complices, nous cessions peu à peu de dire tout haut ce que nous ne cessions pas de savoir et de dire tout bas, et cela, pour arriver à nous tromper nous-mêmes, pour qu'il nous devînt possible, du moins en apparence, d'appeler autrement qu'indulgence aveugle, connivence déplorable, coupable complicité, la considération extérieure, l'appui moral ou effectif accordés au Juif. Et le Juif ennemi de la France était traité en ami par l'élite des Français ! Et le Juif employait les Français contre la France.

En reproduisant ce texte, mon objectif n'est pas d'injurier les Juifs, mais de prouver que ma position n'est pas nouvelle. Dès la fin du XIX^e^ siècle, des antijuifs avaient conscience que la corruption découlait d'un mal français : l'avidité de trop nombreux goïm pour les plaisirs et l'argent.

5°) La caricature d'un homme juif représenté en premier plan devant des images d'individus se livrant au commerce, à la finance ou à des activités prostitutionnelles

Le Ministère public me reproche d'avoir publié (p. 94) la caricature d'un homme juif représenté en premier plan devant des images d'individus se livrant au commerce, à la finance ou à des activités prostitutionnelles. Là encore, pour juger mon intention, il faut tenir compte du texte d'introduction : « *On*

me répondait : "Cette situation était due à l'influence des Juifs qui avaient sapé la religion pour transformer les Goïm en jouisseurs matérialistes" ».
C'est clair : les documents sont reproduits pour illustrer la rhétorique antijuive. Je ne les fais pas miens, donc je ne les utilise pas pour injurier les Juifs.

6°) La caricature d'un homme juif représenté sous la forme d'une araignée

Le Ministère public me reproche d'avoir publié (p. 110) la caricature d'un homme juif représenté en araignée avec le nez crochu surplombée d'une étoile de David.

Pour comprendre mon intention :

a) il faut tout d'abord se reporter aux pages précédentes :
- des pages 95 à 101, j'explique que la déchristianisation de nos société ne résulte pas d'un complot judéo-maçonnique, mais d'une évolution générale de la pensée sous l'impulsion première du développement des sciences de l'observation.
- des pages 103 à 109, je réponds à l'argument développé par les antisémites selon lequel les lois sur le divorce (en 1884) et sur l'avortement (en 1975) ont été portées par deux personnalités juives : Alfred Naquet et Simone Veil. Je démontre que loin d'être le fruit d'un complot juif, ces lois furent la résultante d'une volonté populaire dues aux évolutions mortifères des sociétés. La modernité avait désacralisé le mariage ; l'exode rural, l'exiguïté des logements urbains, la dislocation des familles et, pour les plus chanceux, le confort avaient rendu les familles nombreuses indésirables. La meilleure preuve est que, loin d'être rejetée pas le peuple, ces lois furent (et restent) au contraire largement utilisées.

b) il faut ensuite considérer le texte en haut de page. Il conclut l'exposé des pages précédentes. Après avoir expliqué les mécanismes et les conséquences mortifère, pour les peuples, de l'évolution des sociétés, j'écrivais : « *J'en suis convaincu : les juifs dénoncés par les antisémites sont un instrument (parmi d'autres) suscité par la Providence pour nous révéler nos propres failles...* »

La choix des images atteste un nouvelle fois qu'il ne s'agit pas, pour moi, d'injurier les Juifs, mais d'appeler l'attention des miens sur leurs propres travers et d'expliquer que si les Juifs peuvent jouer un rôle dans cette décadence, ils n'en sont pas la cause première.

7°) **Le passage de l'ouvrage d'Alfred Crétin, *La fin du système juif***

Le Ministère public me reproche enfin d'avoir présenté et reproduit le passage d'un ouvrage paru en 1897 (page 111). L'auteur soulignait que les Juifs dénoncés par les antisémites n'étaient pas la cause première de nos maux. Il l'expliquait à l'aide d'un exemple :

> Tenez, procédons d'un exemple ; nous voyons aujourd'hui nos vignes dépérir, et désireux d'y porter remède, nous cherchons par tous les moyens à détruire le phylloxéra, auteur présumé du désastre. Malheureusement; nous sommes trompés par les apparences : ce n'est pas l'insecte tant préjudiciable soit-il, qui est la cause de la maladie de la vigne, c'est la vigne elle-même, qui, anémiée, sans force et sans courage, lassée de vivre pour être exploitée, s'est laissée envahir peu à peu par le terrible parasite, et a livré sans résistance sa sève précieuse à ses milliers de suçoirs. Eh bien ! De même, la prépondérance actuelle du juif, ce phylloxéra social, n'est pas la cause active des maux dont nous nous plaignons justement, elle n'est qu'un effet, et la véritable solution du problème consiste à rechercher d'abord cette cause première et insoupçonnée de notre dégénérescence, et l'ayant trouvée, la supprimer si faire se peut. C'est là, croyez-le bien, le seul moyen de nous guérir. Alors le juif disparaîtra comme s'évanouissent les fantômes lorsque le jour se lève.

En reproduisant ce texte, mon objectif n'est pas d'injurier les Juifs, mais de prouver que ma position n'est pas nouvelle. Dès la fin du XIX^{e} siècle, des antijuifs avaient conscience que le Juif dénoncé par les antisémites n'était pas la cause première de nos maux. Cette cause première était en nous, et c'était elle qu'il fallait corriger pour voir les choses s'arranger.

8°) Conclusion de la première partie

La lecture intégrale des pages 84 à 124 de mon ouvrage *Shoah. Un synthèse après trente ans de travaux*, démontre qu'en reproduisant les documents et en écrivant ce que le Ministère public me reproche, je n'ai jamais voulu injurier les Juifs. Mon objectif était simplement d'illustrer la rhétorique antijuive et d'appuyer mes réponses à cette rhétorique.

9°) Sionisme et messianisme

Le Ministère public me reproche d'avoir dit :

> Tant que les Juifs pourront s'appuyer sur l'interprétation traditionnelle de la Bible et invoquer le prétendu Holocauste, toutes les tentatives de résoudre le problème palestinien seront vaines, y compris celle qui consiste à reconnaître la Palestine. Car les sionistes se croiront missionnés par Dieu et brandiront sans cesse l'Holocauste pour assurer leur impunité. Pour sauver Gaza et, plus généralement, les peuples victimes du sionisme, deux révisions s'imposent en priorité : celle de la Bible et celle de l'Histoire écrite par les vainqueurs de 1945.

C'est le conclusion de ma vidéo intitulée « Reconnaissance de la Palestine : le bluff macroniste ». Pour juger la pertinence de ce passage, il faut visionner la vidéo. On s'aperçoit alors que cette conclusion est parfaitement légitime.

L'utilisation, par Benyamin Netanyahu, du discours religieux biblique a des fins politiques est une évidente.
- En 2019, le *Journal du Dimanche* a publié un article intitulé[3] : « Netanyahou a effacé les lignes entre la religion et la politique ».

- En mars 2023, la chaîne TV 5 Monde a diffusé un documentaire intitulé » : « Pourquoi le sionisme religieux est-il si influent au sein du gouvernement israélien ? » On lit[4] :

> "Ce qu'on constate depuis plusieurs semaines, c'est que ce consensus sécuritaire, qui est absolument central dans la conscience israélienne, est mis au second plan au profit d'un tout autre agenda", note Vincent Lemire. Cet autre agenda, c'est l'agenda messianique, "qui vise soit à la reconquête de toute la terre d'Israël, soit à la restriction de l'immigration des juifs selon la loi rabbinique et pas selon l'État d'Israël", poursuit-il.

- Le 13 mai 2024, le site Strategika a publié un article intitulé : « Netanyahu et le Messie – La guerre messianique ». On lit[5] :

> L'eschatologie et le messianisme juifs sont au cœur de la géopolitique proche-orientale et mondiale. Depuis les déclarations de Benjamin Netanyahu à propos des réalisations « des prophéties d'Ésaïe » par l'État d'Israël, le tabou théologico-politique a été brisé.

- Le 10 octobre 2024, *The Times of Israël* a publié un article intitulé[6] : « Discours biblique de Benyamin Netanyahou ». L'auteur explique les sept raisons qui poussent B. Netanyahu « *utiliser des citations extraites et inspirées de la Bible hébraïque (TaNaKh)* ». Il conclut :

> Il n'est pas de grands dirigeants en Israël qui ne lisent pas la Bible. Ainsi les grands discours écrits et prononcés par les premiers ministres de l'État d'Israël David ben Gourion et Menahem Begin révèlent également de riches citations et allusions bibliques souvent inspirées des prophètes d'Israël.

3 https://www.lejdd.fr/International/netanyahou-a-efface-les-lignes-entre-la-religion-et-la-politique-3884267
4 https://information.tv5monde.com/international/pourquoi-le-sionisme-religieux-est-il-si-influent-au-sein-du-gouvernement-israelien
5 https://strategika.fr/2024/05/13/netanyahu-et-le-messie-la-guerre-messianique/
6 https://frblogs.timesofisrael.com/discours-biblique-de-benyamin-netanyahou/

- Le 4 mai 2025, *Libération* a publié un article intitulé : « Israël : la révolution messianique en ordre de marche ». On lit[7] :

> Pour la sociologue Sylvaine Bulle, ce n'est pas «l'extrême droite» qui menace la démocratie d'Israël, mais bien le messianisme juif fait d'alliances droitistes et religieuses, parfaitement instrumentalisé par Netanyahu aux dépens des partis sécularisés modérés.

7 https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/israel-la-revolution-sioniste-religieuse-en-ordre-de-marche-20250504_D7VU4PPHPBAEXD22OMLBCTRTVU/

B. Sur la contestation de crime contre l'humanité

Si j'affirme que les Juifs ont vécu une « Shoah » (comprenez : un catastrophe), je conteste qu'ils aient subi un Holocauste (comprenez : une extermination systématique, ordonnée et planifiée).

I°) Mon révisionnisme est mesuré, car conforme à la vérité historique dans sa complexité

Et en matière de révisionnisme, je m'exprime avec mesure. Loin de nier les souffrances et les morts nombreuses, j'affirme que si, pendant la guerre, les Juifs n'ont pas vécu un Holocauste (autrement dit : une extermination systématique et planifiée), ils ont en revanche vécu une Shoah (c'est-à-dire une « catastrophe »). Cette Shoah comporte deux faces principales : à l'Ouest, les grandes déportations ; à l'Est, les massacres commis par les *Einsatzguppen*. Je commencerai par eux.

1°) Les victimes juives des* Einsatzgruppen *à l'Est

Ces massacres firent environ 400 000 morts, parmi lesquels des femmes et des enfants[8]. Ils s'inscrivaient non pas dans le cadre d'une extermination systématique, mais dans le cadre d'une politique de lutte contre les partisans et de sécurisation des terres.
Certes, lorsqu'il comparut comme témoin à charge au grand procès de Nuremberg, le chef des *Einsatzgruppen* sur le terrain, Otto Ohlendorf, affirma que ses hommes avaient reçu l'ordre d'exterminer systématiquement les Juifs[9]. Quelques mois plus tard, cependant, à son propre procès, il revint sur ses déclarations. Interrogé, il expliqua qu'en plus de leur mission générale[10] : « *les* Einsatzgruppen *et les* Einsatzkommandos *furent chargés de protéger l'arrière du front en tuant les Juifs, les Tziganes, les fonctionnaires communistes, les activistes communistes ainsi que toutes les personnes qui compromettraient la sécurité.* » Il ne s'agissait donc pas d'exterminer systématiquement, mais d'exécuter des gens jugés dangereux. Peu après d'ailleurs, le procureur lui posa la question suivante[11] : « *Avez-vous eu connaissance de plans ou de directives qui prévoyaient d'exterminer pour des raisons raciales ou religieuses ?* » L'accusé répondit : « *Je vous assure expressément que je n'ai ni connu l'existence de tels plans, ni été appelé à coopérer à la réalisation de tels plans. Pendant le grand procès de Nuremberg, l'*Obergruppenführer *Bach-Zelewski a raconté que lors d'une conférence secrète à laquelle participaient ses lieutenants-généraux, le Reichfsführer SS [Himmler] aurait révélé que l'objectif était d'exterminer trente millions de Slaves. Je le répète : je n'ai jamais reçu un tel ordre, et aucun indice ne m'est jamais apparu qui m'aurait laissé soupçonner l'existence de tels plans ou de tels ordres. C'est vrai non seulement pour les Slaves, mais aussi pour les Juifs. Je sais qu'en 1938, 1939 et 1940, aucun projet d'extermination n'existait. Au contraire, avec l'aide de Heydrich et en coopération avec des organisations juives, des programmes d'émigration d'Allemagne et d'Autriche furent mis en place* [...] *En conséquence, lors du début de la campagne de Russie, rien ne me permit de supposer que l'ordre d'exécution reçu signifiait qu'une extermination quelconque aurait été planifiée ou mise en place* [...] *Je suis fermement convaincu que si, par la suite, une telle politique d'extermination fut perpétrée, elle fut le fruit non d'un ordre venu des organes centraux, mais d'initiatives individuelles.* » Ohlendorf était donc formel. Aucun ordre d'extermination systématique n'avait jamais été donné. Les *Einsatzgruppen* avaient lutté contre les partisans. À son procès, le maréchal von Küschler confirma[12] : « *ces Juifs ne furent certainement pas tués parce qu'ils étaient Juifs ou à cause de leur religion. Ils furent fusillés parce qu'ils étaient liés d'une façon quelconque avec les partisans, et parce qu'il avaient été reconnus coupables d'aider les partisans ou de participer à la guerre des partisans.* »

8 Siegfried Verbeke, *Der Einsatzgruppen-Holocaust aus neuer Sicht. Dokumentensammlung und Lekturnotizen* (Anvers : auto-édité, 2019).
9 *« Dans les zones d'opérations,* déclara-t-il, *en territoire russe, les Juifs et les Commissaires politiques soviétiques devaient être liquidés. »* (*TMI*, série bleue, vol. IV, p. 423. Audience du 3 janvier 1946).
10 *IMT,* série verte, vol. IV, p. 244.
11 *IMT,* série verte, vol. IV, p. 245.
12 *IMT,* série verte, vol. X, p. 1224.

On objectera que parmi ces victimes figuraient des femmes et des enfants dont beaucoup étaient innocents. J'en conviens. Mais aux yeux des Allemands, les laisser en vie après avoir tué les pères (ou les époux) pouvait faire craindre des actes de vengeance. Dans sa déclaration sous serment du 26 mai 1947, un ancien membre des *Einsatzgruppen* rappela cette terrible réalité[13]. A son procès, Otto Ohlendorf confirma. Lorsque le procureur lui lança[14] : « *Est-ce que vous êtes d'accord sur le fait qu'il n'y avait absolument aucun fondement rationnel à l'assassinat des enfants, sauf à invoquer un génocide et l'extermination de races ?* », l'accusé répondit : « *Je crois que c'est très simple à expliquer si l'on part du fait que cet ordre* [de mission des Einsatzgruppen] *ne concernait pas seulement la sécurité, mais aussi la sécurité permanente. Car les enfants grandiraient et de façon certaine, en tant qu'enfants de parents qui avaient été tués, ils représenteraient un danger pas moins grand que celui de leurs parents.* » D'où le lourd tribut payé par les femmes et les enfants à l'Est, sans qu'il soit pour autant possible d'invoquer une extermination systématique pour des raisons purement raciales ou religieuses. Malgré cela, je reconnais sans peine qu'à l'Est, les Juifs vécurent une catastrophe.

2°) A l'ouest, la déportation tragique des Juifs

A l'Ouest, cette catastrophe fut la déportation, à partir de l'automne 1941, dans des conditions précipitées. Pour le comprendre, un retour en arrière s'impose.

a) 1933 : des organisations juives déclarent la guerre à l'Allemagne

Le 23 mars 1933, Hitler obtint les pleins pouvoirs afin de pouvoir sortir le pays du marasme. En réaction, des associations juives déclarèrent la guerre à l'Allemagne[15]. Une guerre économique qui prendra la forme d'un boycott mondial. Les organisateurs espéraient que le nouveau régime chuterait dans le mois à venir[16]. Le 29 mars 1933, Hitler lui même répliqua avec cet avertissement[17] : « *Les juifs doivent savoir qu'une guerre juive contre l'Allemagne atteindra en premier lieu les Juifs allemands eux-même avec la plus grande violence.* » Et pour montrer qu'il ne plaisantait pas, le Führer annonça une journée de boycottage des magasins juifs, en Allemagne, le 1er avril 1933. En guise de réponse, l'activiste juif qui chapeautait le boycott, Samuel Untermeyer, lança[18] : « *de la même façon que, par le passé, le Juif a traversé des siècles de persécutions, il survivra à cette tyrannie. Il est plus fier que jamais de ses origines. Il est l'aristocrate du monde. Les autres races ont apparu puis ont disparu. Lui seul a survécu. Personne ne peut l'écraser.* » La lutte était engagée, elle irait crescendo.

b) 1933-1938 : l'aggravation de la lutte entre la juiverie et l'Allemagne hitlérienne

A partir de 1933, l'Allemagne poussa les Juifs hors du Reich. Beaucoup partirent pour la Palestine[19]. En Face, les associations juives créèrent une *Conférence juive mondiale* pour le Boycott. Fin août 1934, à Genève, elle se réunit pour la troisième fois. A cette occasion, un journal français écrivit[20] : « *Les juifs, persécutés par Hitler et chassés d'Allemagne, ont trouvé dans leurs coreligionnaires répandus dans le monde entier (4 millions aux États-Unis) des défenseurs et des... vengeurs. Réunis déjà l'an passé à Genève, à cette même époque, dans une "conférence juive mondiale", les juifs avaient adressé à tous leurs frères un vibrant appel pour que le boycottage commercial du Reich hitlérien fût par eux organisé et*

13 Déclaration sous serment d'Erwin Schulz, le 26 mai 1947, produite à Nuremberg sous la cote NO-3644 : « *Si nécessaire, il fallait également fusiller les femmes et les enfants juifs pour prévenir des actes de vengeance* » (*IMT*, série verte, col. IV, p. 138)..

14 *IMT*, série verte, vol. IV, p. 356.

15 On connaît le Daily Express. Mais bien d'autres journaux annoncèrent cette déclaration de guerre économique. Voir par exemple *The Independent Record*, 24 mars 1933, p1, *The Oakland Tribune*, 24 mars 1933, p. 2, *Excelsior*, 26 mars 1933, p. 8...

16 *The Charleston Daily Mail*, 2 septembre 1933, p. 4.

17 *Le Journal*, 30 avril 1933, p. 3.

18 *The Wisconsin Jewish Chronicle*, 21 avril 1933, p. 1 et 6.

19 *Paris-soir*, 20 janvier 1934, p. 12.

20 *La Journée industrielle*, 28 août 1934, p. 1.

pratiqué merci. » L'auteur énumérait ensuite les succès enregistrés par cette « guerre vengeresse » : aux États-Unis, en douze mois, la valeur des importations allemandes avait chuté de 42 %. En France, la diminution approchait les 700 millions de francs, dont une partie était imputable au boycott juif. En Belgique, cette diminution approchait les 400 millions. En Pologne, où la communauté juive était nombreuse, les importations allemandes avaient chuté de 40 %, passant de 62 millions à 38 millions de zlotys. Pour l'Allemagne, ces baisses cumulées se chiffraient à 2 milliards 700 millions. L'auteur concluait : « *On pense bien qu'encouragés par de si substantiels résultats les juifs ne désarment pas […] Ce n'est pas tout. Les juifs entendent perfectionner et étendre le boycottage qui n'a déjà pas mal réussi. Des propositions nouvelles sont à l'étude ; elles tendent à former par exemple un centre international qui dirigerait en permanence toute l'action, à centraliser les renseignements sur le boycottage, à donner des directives aux différents comités, à signaler les camouflages. La vengeance se poursuit en se perfectionnant. C'est dire que l'Allemagne regrettera peut-être un jour son geste.* » On le voit, les Juifs ne désarmaient pas.

Sans surprise, la fièvre augmenta. Le 27 juillet 1935 dans la rade de New York, un navire de croisière allemand, le *Bremen*, fut pris d'assaut par une foule qui arracha le drapeau du Reich et le jeta à l'eau[21]. En septembre, le gouvernement du Reich promulgua les lois de Nuremberg qui, entre autres, retiraient aux juifs la nationalité allemande. Ces lois renforcèrent l'émigration juive[22]. Le 3 février 1936, un quotidien américain annonça qu'en réaction, le boycott des produits allemands serait poursuivi[23]. Le lendemain en Suisse, un étudiant juif assassina le chef des nationaux-socialistes helvétiques, Wilhelm Gustloff[24]. A son procès, le meurtrier déclara qu'à travers Gustloff, il avait voulu tuer Hitler. Dans une déclaration vengeresse, Hitler déclara que derrière les assassins de militants nationaux socialistes se tenaient toujours les juifs remplis de haine[25]. De chaque côté, la colère s'intensifiait. En août 1936, 300 délégués juifs venant de 32 pays créèrent le Congrès juif mondial. Dans le foulée, ils appelèrent toutes les communautés juives du monde à soutenir le boycott des produits allemands[26]. A l'automne 1937, 93 000 juifs avaient déjà quitté l'Allemagne[27]. Un plus tard, à Paris, un jeune juif polonais, Herschel Grynszpan, blessa mortellement un membre de l'ambassade d'Allemagne. Il motiva son geste par le désir de venger les Juifs polonais chassés d'Allemagne[28].Cet attentat provoqua, en Allemagne, un nuit de violences antijuives, la « Nuit de Cristal ». Des magasins juifs furent saccagés, des synagogues incendiées et des Juifs molestés, voire tués. De plus, la communauté juive allemande fut condamnée à payer une amende d'1 milliard de RM (environ 400 millions de dollars)[29]. Enfin, de nouvelles restrictions furent imposées aux Juifs : interdiction de posséder des automobiles, interdiction de circulation dans des certains quartiers urbains et interdiction de fréquentation de certains lieux dits « publics » (théâtres, cabarets, salles de concert...)[30]. En réaction, des associations juives appelèrent à renforcer le boycott[31].

A cette époque, des voix s'élèvent un peu partout, y compris en France, pour affirmer qu'au-delà de la guerre économique, les Juifs voulaient désormais un conflit armé afin de détruire l'Allemagne hitlérienne[32].

c) En Allemagne, on accuse la juiverie d'avoir poussé à la guerre

Lorsque le conflit éclata, en Allemagne, les Juifs furent accusés d'avoir poussé à la guerre non pas pour sauver la Pologne (qui n'était qu'un prétexte), mais pour exterminer le national-socialisme. Dans les jours qui suivirent l'entrée en guerre de la France et de l'Angleterre, plusieurs confirmation vinrent. Le

21 *Paris-soir*, 27 et 28 juillet 1935, p. 3. *Le Journal*, *Excelsior* et *L'Écho de Paris*, 28 juillet 1935, p. 1 et 3.
22 *The Jewish Press*, 6 décembre 1935, p. 1.
23 *The Worcester News*, 3 février 36, p.7.
24 *L'Intransigeant*, 10 février 1936, p. 1.
25 *The Wisconsin Jewish Chronicle*, 14 février 1936, p. 1.
26 *The Wisconsin Jewish Chronicle*, 21 août 1936, p. 1.
27 *The Reading Times*, 22 octobre 1937, p. 33.
28 *La Bourgogne Republicaine*, 8 novembre 1938, p. 1.
29 *The Brooklyn Daily Eagle*, 12 novembre 1938, p. 1.
30 *The Corsicana Daily Sun*, 12 novembre 1938, p. 1.
31 *The Deadwood Pioneer Times*, 19 novembre 1938, p. 1.
32 Voir, par exemple, *Le Porc-epic*, 15 novembre 1938, p. 10.

9 septembre 1939, *Le Figaro* titra : « *Quoiqu'il arrive, l'Angleterre est résolue à détruire l'hitlérisme* ». Le quotidien citait une dépêche publiée la veille par l'Ambassade britannique à Tokyo. Elle se terminait ainsi[33] : « *Même si la Pologne est conquise, ce qui n'est nullement une certitude, cela ne fera que renforcer la détermination de l'Angleterre de détruire l'hitlérisme* ».
Deux jours plus tard, *Le Figaro* résuma la pensée de la presse britannique sous ce titre[34] : « Aucune paix n'est possible sans la destruction de l'hitlérisme ». Le lendemain, *Le Petit Journal* cita un discours d'Anthony Eden, le secrétaire d'État pour tous les Dominions. Cette haute personnalité britannique assurait [35]: « *Le peuple britannique est prêt à livrer une très longue guerre jusqu'au bout, si cela est nécessaire, pour débarrasser le monde de l'hitlérisme et de tout ce qu'implique l'hitlérisme* ». Le monde était donc prévenu : Londres organisait une croisade idéologique pour détruire l'hitlérisme.
Ce fait apparut plus nettement encore lorsque, le 17 septembre 1939, les troupes soviétiques envahirent à leur tour la Pologne. L'Ambassade polonaise à Londres diffusa un communiqué qui parlait d'un « *acte d'agression direct* »[36]. La Grande-Bretagne et la France allaient-elles voler au secours de la Pologne en déclarant la guerre à l'URSS ? Non. Le 19 septembre 1939, *Le Petit Journal* se fondit sur les échos de la presse pour affirmer que l'invasion russe ne modifiait « *en rien les buts que la France et la Grande-Bretagne se sont assignés en entrant en guerre : sauver la Pologne, éviter l'hégémonie allemande en Europe et détruire l'hitlérisme* »[37]. Le national-socialisme restait donc la cible. Le même jour, le correspondant du *Figaro* à Londres écrivit[38] : « *Sans doute, convient-il, surtout lorsqu'il s'agit des Soviets et des Allemands, d'attendre les faits et de ne pas s'en remettre à des prévisions construites selon la raison. L'action allemande est déraisonnable. L'action russe peut l'être aussi. Mais il se peut également que le Kremlin, suivant sa politique de toujours, celle de la Russie de Pierre-le-Grand et des "rassembleurs", soit animée avant tout du désir et de s'étendre vers la Baltique et d'empêcher les Allemands de s'avancer vers l'Orient.* » On ne pouvait être plus clair : pour Londres, l'agression contre la Pologne était parfaitement excusable si, en fin de compte, elle pouvait gêner la cause hitlérienne. Preuve que la Pologne n'avait été qu'un prétexte.
Début 1940, l'aviation allemande lança un tract au-dessus de la France : l'Angleterre était accusée d'avoir poussé la France à la guerre pour servir la City qui raflait l'or. Allusion transparente aux Juifs qui, dominant le capitalisme britannique, auraient manipulé le gouvernement de Londres pour qu'il entraîne le pays et ses alliés dans la croisade juive antinazie. Un article accusait le ministre juif Jéroboam Rothschild, dit Georges Mandel, d'avoir œuvré pour la France déclare la guerre à l'Allemagne. La conclusion était : « A *l'origine de tous nos malheurs il y eut toujours un Juif* »[39].
Lorsque, quelques mois plus tard, Hitler commença à nourrir des doute sur la bonne foi de Staline, il émit l'hypothèse que « *des influences juives s'étaient exercées à Moscou* »[40]. Ayant appris que la Russie massait ses troupes à l'Ouest, le Führer estima que l'Allemagne courait un danger grave et choisit d'agir préventivement. Le 21 juin 1941, il lança ses troupes à l'assaut. A cette époque, Hitler était « *plus que jamais convaincu que l'internationale juive avait (…) poussé Staline à lancer une attaque concentrique contre l'Allemagne.* »[41] Dans son appel aux soldats allemands, le Führer dénonça un « *complot judéo-bolchevique* » qui encerclait l'Allemagne pour mieux la détruire[42] : « *A l'intérieur et à l'extérieur se trama ce complot que nous connaissons bien, des Juifs et des démocrates, des bolchevistes et des réactionnaires, dont le seul but était d'empêcher l'édification d'un nouvel État national allemand et de plonger une nouvelle fois le Reich dans l'impuissance et la misère.* »

33 *Le Figaro*, 9 septembre 1939, p. 1.
34 *Le Figaro*, 11 septembre 1939, p. 1.
35 *Le Petit Journal*, 12 septembre 1939, p. 2
36 On lisait : « *Par l'acte d'agression direct commis ce matin, le Gouvernement soviétique a violé d'une manière flagrante le pacte de non-agression polono-russe conclu à Moscou le 25 juillet 1932* » (*Les relations polono-allemandes…*, document n° 178.
37 *Le Petit Journal*, 19 septembre 1939, p. 3.
38 *Le Figaro*, 19 septembre 1939, p. 3
39 Le tract se présentait comme une feuille française intitulée : *Le Journal de Cambronne*. J'en possède la copie.
40 Joachim von Ribbentrop, *De Londres à Moscou. Mémoires* (Paris : Grasset, 1954), p. 180.
41 *Ibid*., p. 213.
42 Appel reproduit dans *Paris-soir,* 23 juin 1941, p. 1.

d) Automne 1941 : Hitler décide d'expulser les Juifs vers l'Est

Depuis 1939, la guerre avait entravé la politique d'émigration des Juifs organisée par le Reich. Mais à partir de l'été 1941, l'avance foudroyante de la Wehrmacht en URSS fut considérée comme l'occasion de réaliser ce projet. La volonté allemande était d'autant plus farouche que début 1941, aux USA, un livre choc était paru aux USA. Son titre : *L'Allemagne doit périr*[43]. L'auteur, un juif nommé Theodore Kaufman, plaidait pour l'anéantissement total de l'Allemagne après la victoire alliée. La carte de l'Europe d'après-guerre ne comptait plus l'Allemagne qui aurait été totalement démembrée. Quant au peuple allemand, il proposait de le faire disparaître en le stérilisant de force. Pour y parvenir, Theodore Kaufman suggérait la stérilisation forcée des 48 millions d'Allemands âgés de moins de 60 ans pour les hommes et de moins de 45 ans pour les femmes. Il avait déjà calculé qu'avec un taux annuel de mortalité de 2 %, en deux générations, le peuple allemand aurait totalement disparu[44]. A la page 97, il proposait un plan concret d'action pour, après la victoire, mettre en place ce programme d'anéantissement. En juillet 1941, la presse allemande dénonça ce « *plan satanique* »[45]. Elle y vit la preuve que la guerre commencée en 1939 était une guerre juive d'extermination de l'Allemagne. Plus que jamais, les Juifs allaient être considérés comme des ennemis implacables, des ennemis à expulser en urgence. Voilà pourquoi le 31 juillet 1941, Hermann Göring demanda à Reinhard Heydrich d'organiser les préparatifs pour une solution complète de la question juive « *par la voie de l'émigration ou de l'évacuation* »[46]. Peu après, Hitler ordonna que les Juifs du Reich et du Protectorat soient expulsés vers l'Est[47]. Le 10 octobre 1941, lors d'une conférence sur la Solution finale, Heydrich « *évoqua les déportation imminentes dans la direction de Lodz et mentionna Riga et Minsk.* »[48] Les déportations vers l'Est était donc sur le point de commencer.

La thèse officielle prétend que ce plan d'expulsion se transforma rapidement en une extermination systématique. Mais rien ne vient le démontrer, bien au contraire. En 1946, convoqué à Nuremberg comme témoin, l'ancien chef de la Chancellerie du Reich certifia que jusqu'au bout, Himmler avait parlé d'expulsion, pas d'extermination[49]. De nombreux documents appuient ce témoignage. Citons par exemple un memorandum daté du 8 décembre 1941. Il était destiné à préparer une réunion qui devait avoir lieu le lendemain à propos de la question juive en Europe. Intitulé : « Souhaits et idées du Ministère des Affaires étrangères concernant le projet de solution totale de la question juive en Europe », le document évoquait uniquement des déportations et des pressions à exercer sur certains États pour qu'ils s'alignent sur la législation antijuive allemande. Huit « souhaits » étaient ainsi exprimés : 1. Déportation à l'Est de tous les juifs résidant dans le Reich allemand, y compris ceux qui vivaient en Croatie, Slovaquie et Roumanie. 2. Déportations de tous les juifs vivant dans les territoires occupés par l'Allemagne, qui étaient auparavant des citoyens allemands mais qui avaient perdu leur citoyenneté. 3 et 4. Déportation de tous les juifs serbes et de tous ceux qui seraient livrés par la Hongrie. 5 à 8. Pressions sur les gouvernements d'Europe pour qu'ils alignent leur législation sur la législation antijuive allemande[50]. Rien, dans ces huit points, ne pouvait laisser présager un massacre de masse. D'ailleurs, la réunion qu'il préparait eu finalement lieu le 20 janvier 1942, à Wannsee. Le compte rendu nous est parvenu. En page 5, on lit[51] : « *Avec l'autorisation préalable du Führer, l'émigration a dès lors laissé place à une autre possibilité de solution : l'évacuation des Juifs vers l'Est.* » Il était donc question d'expulser en masse.

43 Theodore N. Kaufman, *Germany must Perish* (Newark, N.J. : Argyle Press, 1941).
44 *Ibid*., p. 93-97.
45 *The Detroit Free Press*, 24 juillet 1941, p. 4.
46 Document PS-732 à Nuremberg.
47 David Cesarani, *Final Solution: The Fate of the Jews 1933–1949* (Londres : Macmillan, 2016), p. 445.
48 Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe* (Paris : Fayard, 1988), p. 757.
49 *TMI*, série bleue, vol. XI, p. 59.
50 Document NG-2586-F à Nuremberg.
51 Pour uns traduction en français, voir : https://www.yadvashem.org/fr/docs/wannsee.html.

3°) Le bilan de la Shoah, deux à trois millions de victimes dans les territoires contrôlés par les Allemands

a) Le bilan

Cette expulsion fut une catastrophe pour les Juifs qui la vécurent. En effet, Hitler avait ordonné qu'elle soit terminée au 31 décembre 1942[52]. Des trains furent affrétés à la hâte, sans aucun soutien logistique. Cette déportation vers l'Est causa plusieurs centaines de milliers de victimes[53]. D'après les révisionnistes, près 300 000 Juifs périrent dans les trois principaux camps de transit : Belzec, Sobibor et Treblinka[54].
Si l'on y ajoute tous les autres, morts dans des circonstances diverses, on en arrive à plusieurs millions de morts juives pendant la deuxième guerre mondiale, dont deux à trois millions et demi dans les territoires contrôlés par les Allemands[55]. Tel est du moins mon avis. Certes, je suis loin des six millions qui seraient tous mis sur les compte des Allemands, mais on ne saurait me qualifier de « négateur ». Je ne conteste ni la mort de nombreux Juifs, ni même leurs souffrances.

b) Sur le passage poursuivi

Le Ministère public me reproche d'avoir révisé à la baisse le bilan de six millions. Dans la vidéo concernée, m'adressant au spectateur, j'ai déclaré :

> Tu me répondras : « Si ce crime de masse n'a pas eu lieu, alors où étaient passés les six millions de Juifs qui manquaient à la fin de la guerre ? » Ma réponse est simple : en 1997, une association juive qui s'occupe des survivants de l'Holocauste déclarait qu'environ 900 000 étaient encore en vie [cliquez]. A l'aide d'une modélisation mathématique, cette information permet d'estimer le nombre de survivants en 1945 : entre 3 millions et demi et 5 millions [cliquez]. Sachant qu'à la fin des années 20, 8,1 millions de Juifs vivaient dans les territoires qui seraient administrés par les Allemands, on en déduit qu'en 1945, entre 3,1 et 4,6 millions avaient disparu. C'est terrible, certes, mais dans cette guerre qui fut un gigantesque massacre, avec plusieurs dizaine de millions de morts civils, ces juifs ont pu mourir de causes très diverses, sans rapport avec un massacre systématique.

Ce que j'affirme est démontré par des documents. La modélisation est effectuée à partir d'estimations donnée par une association juive qui s'occupe des survivants. Dans cette affaire, c'est la mathématique qui parle à partir de données juives.

J'affirme que les Juifs n'ont pas vécu un Holocauste (autrement dit : une extermination systématique et planifiée). Voilà pourquoi j'utilise l'expression « prétendu Holocauste ».
Mais peut-on, pour autant, me condamner en vertu de la loi Gayssot ?

II°) La loi Gayssot s'applique-t-elle à moi ?

Pour répondre, il faut considérer l'esprit de la loi. Elle a été votée au motif que le discours révisionniste serait :
a) un discours mensonger (= historiquement faux) ;
b) développé pour susciter l'antisémitisme sans pour autant reprendre les discours antijuifs traditionnels qui tombent sous le coup de la loi antiraciste Pleven.

Le 11 juin 1990 au sénat, le rapporteur du projet de loi antirévisionniste, **Charles Lederman** lança (je souligne)[56] : « *j'ai estimé que la négation ou la minimisation du génocide perpétré par le nazisme ne relève pas de la saine critique historique et que, sous le couvert de la recherche historique prétendument*

52 Himmler à Krüger, 19 juillet 1942. Original détenu par Yad Vashem ; copie en possession de l'auteur.
53 Yitshak Arad, *Belzec, Sobibor, Treblinka* (Bloomington : Indiana Univ. Press, 2008), chapitre 8 : « The Trains of Death », p. 63 et suivantes.
54 *L'Encyclopédie de l'Holocauste. Non censurée et non contrainte* (Londres : Armreg, 2025), p. 184.
55 Vincent Reynouard, Shoah : une synthèse après trente ans de recherches (s.l. : auto-édité, 2025), p. 223.
56 *Journal officiel de la République française*, sénat, 12 juin 1990, p. 1449, col. A.

*scientifique, **le révisionnisme a pour seul but de susciter l'antisémitisme**. La législation actuelle est inadaptée à cette forme de propagation des thèses racistes, car, souvent, l'expression de celle-ci est suffisamment prudente pour échapper à une sanction au titre des infractions prévues par la loi de 1881.* »

1°) Mon objectif n'est pas de susciter l'antisémitisme

Or, mon objectif n'a jamais été de susciter l'antisémitisme.
On peut me reprocher beaucoup de travers, pas celui de masquer mes pensées. Si j'étais antijuif, alors je développerais avec clarté des exposés antisémites traditionnels, accusant les Juifs de conspirer pour dominer le monde et, ainsi, d'être la source de nos malheurs. Mais je ne tiens pas de tels discours.

Outre le fait que je m'en suis expliqué dans la première partie, **les autorités l'ont reconnu** puisque, après une lecture attentive de mon exposé intitulé: « Ma position concernant le "problème juif" », le Ministère public me poursuit pour « injure », pas pour « incitation à la haine ». Preuve que dans cet exposé qui forme la deuxième partie du mon ouvrage de synthèse sur la Shoah, elles n'ont pu trouver aucun appel à la haine. Pourtant, l'ouvrage en question peut être considéré comme mon « testament » de militant. Je n'avais donc aucune raison d'y masquer mes convictions.

2°) Mon discours n'est pas une manière détournée de susciter l'antisémitisme

A cela, on répondra que le discours « négationniste » charrie en lui-même une pensée génocidaire. **En 2010, le rédacteur en chef de la *Revue d'histoire de la Shoah*, Georges Bensoussan**, allégua[57] :

> [Le négationniste] croit à la théorie du complot, à savoir qu'il y a un complot juif mondial qui vise à faire croire qu'il y a eu une gigantesque Shoah pour telle ou telle ou telle raison… [...] l'essentiel n'est pas de répondre sur ce terrain là, mais de répondre sur le terrain des mécanismes de la pensée négationniste. En lui montrant que par son négationnisme, ce qu'il cherche dans le fond, c'est à évacuer le génocide parce qu'il est l'empêcheur d'être antisémite normalement, de permettre en évacuant le génocide et en démontrant qu'il n'a pas eu lieu, de pouvoir être antisémite à nouveau. D'où le paradoxe : le génocide n'a pas eu lieu, et parce qu'il n'a pas eu lieu, je me permets, moi, désormais, d'être antisémite, et même mieux encore — et c'est la que le paradoxe confine à l'absurde — dès lors que le génocide n'a pas eu lieu, je me permets de dire qu'il devrait avoir lieu — pourquoi ? Parce qu'un peuple qui est capable d'inventer un tel mensonge et une telle supercherie mondiale est assez pervers pour être assassiné en réalité.

Pour ma part, cette accusation est fausse : je ne crois pas en l'existence d'un complot juif mondial et, plus particulièrement, je ne crois pas que le mythe de l'Holocauste aurait pour origine un complot Juif. Je m'en suis expliqué longuement dans une vidéo publiée le 6 mai 2021 et intitulée : « L'origine du duo six millions-chambres à gaz »[58].

a) A l'origine de la croyance aux « chambres à gaz », de vieilles rumeurs reparues

J'y rappelle que pendant la première guerre mondiale, déjà, des bobards avaient circulé, qui accusaient les Autrichiens et les Bulgares d'avoir massacré des civils à l'aide de gaz asphyxiants. Il était alors question de 700 000 serbes[59]. En octobre 1918, les Allemands furent accusés d'avoir suffoqué les prisonniers français dans des « chambres à vapeur »[60].
La rumeur reparut en Allemagne, au printemps 1941, avec l'euthanasie des handicapés. Le 17 mai 1941, dans un rapport au Ministère de la Justice, un juge allemand rapporta les bruits qui couraient sur la façon

57 « Que peut faire l'enseignant face aux discours négationnistes ? » dans *Auschwitz-Birkenau dans le processeur génocidaire* (DVD, CNDP-CRDP).
58 Visionnable à l'adresse suivante : https://blogue.sansconcession.net/2021/05/lorigine-du-duo-six-millions-chambre-a-gaz-presentation.
59 « *Le massacre par la baïonnette étant trop lent, les bourreaux ont eu recours aux gaz asphyxiants* » (voir, par exemple, *Excelsior,* 23 mars 1916, p. 3).
60 *Lectures pour Tous*, 1er octobre 1918, p. 63 : « Au sortir des geôles allemandes ».

dont les victimes étaient tuées[61] : « *On leur met des habits de papier et ils sont emmenés dans une chambre à gaz où ils sont liquidés avec de l'acide prussique et un gaz narcotique supplémentaire. On dit que leurs corps sont ensuite mis sur un tapis roulant qui les conduit directement à la chambre de crémation, six à la fois dans le même four.* » Au printemps 1942, la rumeur de massacres par gaz couraient en Pologne, en particulier dans le ghetto de Varsovie. Il était question de « *Lublin et Tarnow, où les Juifs avaient apparemment été asphyxiés avec du gaz* »[62].

b) Jusqu'en 1944, les Alliés écartent ces rumeurs

Fin novembre 1944, le président du Congrès juif américain, Stephen Wise, déclara : a) qu'Hitler avait ordonné l'extermination des Juifs d'Europe ; b) qu'environ 2 millions de Juifs avaient déjà été massacrés ; c) que la principale méthode d'extermination était l'injection d'air dans les veines : un médecin assassinait jusqu'à cent personnes par heure[63]. Au printemps 1943, la presse commença à parler d'Auschwitz (Oswiecim), de Majdanek et de Treblinka[64].
Mais les Alliés ne croyaient pas à ces histoires d'extermination systématique. Fin août 1943, à la demande du Renseignement britannique, ils biffèrent de leur déclaration commune sur les « atrocités nazies » l'allégation selon laquelle en Pologne, des femmes, des enfants et des vieillards étaient « *envoyés vers les camps pour y être tués dans les chambres à gaz* »[65].
Pour justifier cette demande de retrait, le président de la commission mixte du Renseignement britannique, Victor Cavendish, avait écrit : « je suis certain que nous commettons une erreur en accréditant publiquement cette histoire de chambres à gaz. » Il soulignait[66] : « *Au sujet des Polonais mis à mort dans des chambres à gaz, je ne crois pas qu'une seule preuve ait été apportée. De nombreuses histoires ont circulé à ce propos, que nous avons rangées parmi les rumeurs sans croire qu'elles avaient le moindre fondement. En tout cas, il existe beaucoup moins de preuves que pour le meurtre en masse d'officiers polonais par les Russes à Katyn. Par ailleurs, nous savons que les Allemands ne veulent pas détruire les Juifs, quel que soit leur âge, du moment qu'ils sont aptes au travail manuel. Je crois qu'en accréditant publiquement ces histoires de chambres à gaz pour lesquelles nous n'avons aucune preuve, nous affaiblissons notre position contre les Allemands. Ces exécutions de masse en chambres à gaz me rappellent l'histoire, pendant la dernière guerre, de l'utilisation des corps humains pour en récupérer la graisse ; c'était un mensonge grotesque qui eut pour conséquence que les histoires vraies concernant des crimes très graves commis par les Allemands furent reléguées au rang de pure propagande.* »

c) 1944 : les Soviétiques exploite la rumeur pour galvaniser leurs troupes

Il fallut attendre août 1944 pour que la propagande soviétique présente le camp de Majdanek comme une usine de mort dotée de sept « chambres à gaz » ; un million et demi de personnes y auraient été assassinées[67]. Aujourd'hui, l'histoire accréditée parle de deux ou trois « chambres à gaz » et le bilan officiel a fondu comme neige au soleil : 78 000 morts[68]. Mais à l'été 1944, cette propagande mensongère était orchestrée pour galvaniser les troupes au moment de monter à l'assaut de l'Allemagne. A la faveur d'une contre-attaque victorieuse, les Allemands découvrirent une grande pancarte soviétique sur laquelle on lisait[69] : « *Soldats ! Ne pardonnez pas Majdanek et vengez-vous sans pitié de la bête !* »

---

61 Document NO-844 à Nuremberg.
62 Wladyslaw Szpilman, *Le Pianiste* (Paris : Robert Laffont, 2001), p. 96.
63 Voir, par exemple, *The Lincoln Journal Star*, 25 novembre 1942, p. 7.
64 Voir, par exemple, *The Ottawa Journal*, 27 avril 1943, p. 21.
65 *Foreign Relations of the United States. Diplomatic Papers, 1943*, vol. I, General (Washington : Government Printing Office, 1963), p. 409, 410 et 416.
66 Victor Cavendish à ses supérieurs, 27 août 1943. Archives du Foreign Office britannique, dossier FO 371/34 551.
67 Voir, par exemple, *The Daily Times*, 30 août 1944, p. 1.
68 « Majdanek Victims Enumerated. Changes in the history textbooks ? » (https://www.auschwitz.org/en/museum/news/majdanek-victims-enumerated-changes-in-the-history-textbooks,44.html).
69 J'ai reproduit une photo de cette pancarte dans mon ouvrage *Shoah : une synthèse après trente ans de recherches* (auto-édité, 2025), p. 27.

d) 1945 : la propagande anglo-américaine entre dans la danse

A partir du printemps 1945, les Alliés occidentaux emboîtèrent le pas aux Soviétiques. Le 21 mars, leur presse annonça qu'Hitler serait jugé par avoir organisé les meurtres en « chambre à gaz »[70]. Les autorités allemandes réagirent. Le 8 avril 1945, Radio-Berlin dément[71] : s'exprimant en anglais, un présentateur souligna que les prétendues « chambres à gaz » homicides découvertes en Pologne et dans la partie ouest de l'Allemagne étaient « *de simples installations de désinfection.* »
Mais pour les Alliés, il fallait impérativement orchestrer une propagande d'atrocités. En 1949, une Américaine qui avait visité l'Allemagne dévastée après la guerre révéla[72] : « *Un très grand universitaire américain que je rencontrai à Heidelberg exprima cette opinion que les autorités militaires américaines, lorsqu'elle pénétrèrent en Allemagne et virent les effroyables destructions causées par notre* obliteration bombing*, furent épouvantées en comprenant que cette révélation pouvait causer un retournement de l'opinion aux États-Unis et pouvait empêcher qu'on appliquât à l'Allemagne le traitement que l'on avait prévu, en éveillant la sympathie pour les vaincus et en dévoilant nos crimes de guerre. Ce fut, croit-il, la raison pour laquelle le général Eisenhower mit instantanément une flotte aérienne toute entière à la disposition des journalistes, des congressmen et des gens d'église pour leur faire voir les camps de concentration ; son intention était que le spectacle des victimes de Hitler effaçât notre sentiment de culpabilité. Il est certain qu'on réussit cette opération. Pas un grand journal américain jusqu'à présent n'a décrit les conditions épouvantables dans lesquelles vivaient les survivants dans leurs ruines truffées de cadavres. Les lecteurs américains ont été gavés au contraire des seules atrocités allemandes.* »
Cette propagande d'atrocités débuta le 8 avril 1945 avec la prise du camp d'Ohrdruf, une annexe de Buchenwald. Les Allemands l'avaient évacué quelques jours plus tôt, laissant derrière eux quelques déportés bien portants, des malades et, aussi, une vingtaine de cadavres. Sans attendre, la presse alliée parla d'un « camp de meurtre »[73].
Fin avril 1945 toutefois, à l'heure où la reddition de l'Allemagne n'était plus qu'une question de jours, les Alliés occidentaux n'avaient découvert aucune « chambre à gaz » homicides. Rien ! Que des locaux de désinfection. Seul restait alors à libérer le camp de Dachau. Les Américains l'atteignirent le 29 avril. N'ayant plus le choix, ils prétendirent y avoir dégoté six « chambres à gaz » : cinq petites et une grande[74]. Aujourd'hui, les autorités du musée du camp admettent que les cinq petites étaient en réalité des locaux de désinfection[75]. Quant à la grande, en 1978, le Comité international de Dachau précisa[76] : « *Dans le cadre du projet d'extermination, une installation plus grande fut construite rapidement en 1942 ; appelée "baraque X", elle comprenait une chambre à gaz et quatre crématoires. La chambre à gaz, qui était camouflée en salle de douche, ne fut jamais utilisée.* » Cette thèse absurde est fausse. En réalité, la pièce servit de salle de douche, de morgue temporaire puis, à partir de 1944, de morgue spéciale pour les cadavres en putréfaction[77].
Sur ce sujet, voir ma réponse au onzième passage poursuivi, p. 26 du mémoire.

e) Les sionistes n'ont faut qu'exploiter la propagande des vainqueurs de 1945

Les sionistes n'ont fait qu'exploiter la propagande alliée pour servir leur objectif de toujours : la création d'un foyer juif en Palestine.

---

70 *The Pittsburgh Post Gazette*, 21 mars 1945, p. 2. Voir aussi *The McComb Daily Journal*, 22 mars 1945, p. 6.
71 Voir, par exemple, The Herald News, 9 avril 1945, p. 18. Mais aussi *The Courier Journal* et *The Dunkirk Evenig Observer*, 9 avril 1945, p. 7.
72 Freda Utley, *The High Cost of Vengeance* (New York : Henry Regnery Company, 1949), p. 183
73 Voir, par exemple, *The Eugene Guard Sun*, 8 avril 1945, p. 25.
74 Alfred L. Howes & al., *SS Dachau* (s.l. : 649th Engr Topo Battalion, s.d.), p. 33.
75 Ceux qui visiteront le camp se rendront dans le bâtiment du crématoire. Ils y verront les cinq locaux désignés comme des « Locaux de désinfection ».
76 Collectif, *Camp de concentration de Dachau* (Bruxelles : Comité international de Dachau, 1978), p. 173.
77 Carlo Mattogno, *The Dachau Gas Chamber* (Londres : Academic Research Media Review Education Group Ltd 2024), p. 50 et 75.

Fin avril 1945, déjà, le futur président d'Israël, Chaïm Weizmann, invoqua les souffrances de ses coreligionnaires pour réclamer la création d'un État juif en Palestine[78]. Début septembre, les sionistes annoncèrent la création, non loin de Jérusalem, d'un monument à la mémoire des six millions de juifs morts en Europe pendant la guerre[79]. Fin septembre, un rabbin sioniste évoqua plus de 6 millions de morts avant de fustiger la « *politique inhumaine* » de la Grande-Bretagne qui avait refusé d'établir un foyer juif en Palestine[80]. Début octobre, une association sioniste adressa une lettre ouverte au premier ministre britannique. Sous le titre : « Qui est responsable ? », on lisait[81] : « *Tout le temps, nous avons été malheureusement convaincus que la responsabilité dans la disparition de six millions de Juifs en Europe n'incombait pas seulement à Hitler, mais aussi à toute la chrétienté. Alors que des centaines de milliers, voire des millions de Juifs, auraient pu être arrachés aux griffes du monstre nazi, la Grande-Bretagne refusa de les admettre en Palestine, leur seul abri.* » La lettre se terminait en revendiquant le droit des Juifs sur la Palestine. Peu après, un autre rabbin sioniste tint le même discours : il parla des « six millions » et réclama l'admission immédiate de cent mille juifs en Palestine[82]. Un mois plus tard, le fils de Winston Churchill apporta son soutien public à la cause sioniste. En guise de justification, il lança[83] : « *Ces six dernières années, six millions de Juifs ont été assassinés ; trouver un foyer pour les deux ou trois millions de survivants se révèle urgent et de la première importance.* » C'était le 16 novembre 1945. En 1973, parlant de l'Holocauste, le sioniste Joseph Kessel écrivit[84] : « *Sans lui, peut-être Israël aurait-il existé un jour. Mais c'est lui qui l'a véritablement enfanté, qui a rendu sa vie urgente, obligatoire, immanente.* » Cette analyse m'apparaît exacte : les sionistes n'ont fait que profiter de la campagne de presse organisée par les Alliés. S'ils ont pu la soutenir et la renforcer, ils ne l'ont pas créée.

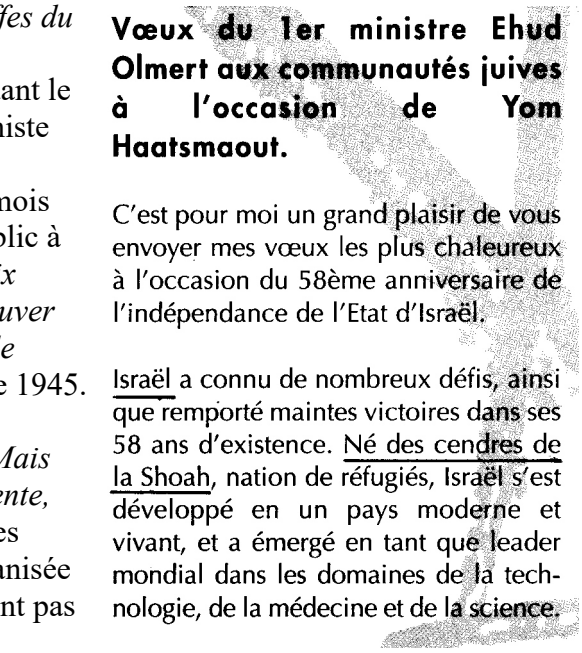

Vœux du 1er ministre Ehud Olmert aux communautés juives à l'occasion de Yom Haatsmaout.

C'est pour moi un grand plaisir de vous envoyer mes vœux les plus chaleureux à l'occasion du 58ème anniversaire de l'indépendance de l'Etat d'Israël.

Israël a connu de nombreux défis, ainsi que remporté maintes victoires dans ses 58 ans d'existence. Né des cendres de la Shoah, nation de réfugiés, Israël s'est développé en un pays moderne et vivant, et a émergé en tant que leader mondial dans les domaines de la technologie, de la médecine et de la science.

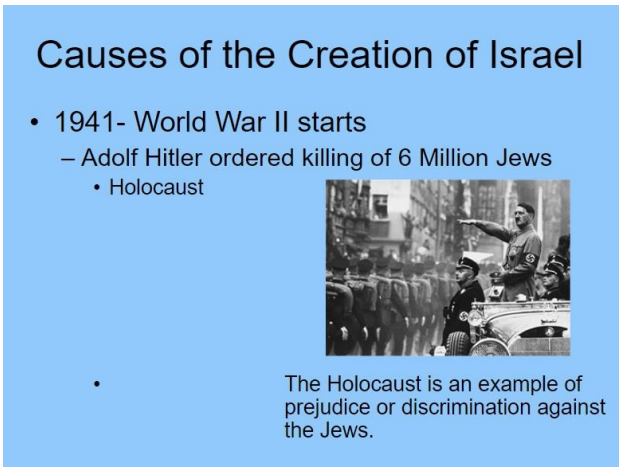

En 2009, alors qu'il était premier ministre du gouvernement israélien, le prédécesseur de Benyamin Netanyahou, Ehud Olmert, souligna qu'Israël était Israël « né des cendre de la Shoah ». Tel est le refrain de la rhétorique sioniste… Les sionistes n'en font nullement mystère : Israël, disent-ils ouvertement, est né suite au massacre de six millions de Juifs par les nazis.
Le mouvement sioniste « StandWithUs » exploite la mémoire de l'Holocauste pour justifier l'existence et la politique menée par Israël.

78 *The Guardian*, 26 avril 1945, p. 4.
79 *The Guardian*, 5 septembre 1945, p. 8.
80 *The Morning Call*, 27 septembre 1945, p. 16.
81 *The Boston Globe*, 2 octobre 1945, p. 9.
82 *The Pittsburgh Press*, 18 octobre 1945, p. 2.
83 *Daily News*, 16 novembre 1945, p. 34.
84 Joseph Kessel, *Sur les chemins d'Israël. Du ghetto de Varsovie à l'Exodus* (Paris : Celiv, 1973), p. 2.

f) Conclusion de la première partie

La conclusion s'impose : aucun complot (juif ou autre) n'est à l'origine de la croyance aux « chambres à gaz ». Au contraire : tout s'est fait dans l'improvisation, afin de répondre aux exigences du moment. Les Soviétiques voulaient galvaniser leurs troupes, les Anglo-américains justifier la guerre totale et détourner l'attention de leurs propres crimes de guerre.
En tant que révisionniste, j'accuse les vainqueurs de la seconde guerre mondiale. Leur responsabilité dans la naissance et la propagation initiale de la croyance aux « chambres à gaz » est écrasante. Celle des Juifs est bien moindre, voire dérisoire : ils ont opportunément exploité une propagande qui servait les intérêts sionistes.
En conséquence, on ne saurait m'accuser d'être révisionniste pour alimenter les théories conspirationnistes à l'encontre des Juifs et inciter quiconque à vouloir les exterminer.

3°) Les événements de Palestine, principale cause de l'explosion de l'antisémitisme

Les parties civiles prétendent que mes discours seraient appelleraient à la violence antisémite. Ma réponse est simple : je milite publiquement depuis 35 ans ; je me au défi quiconque de démontrer que depuis toutes ces années, un seul acte raciste ou antisémite aurait été commis sous l'influence de mes discours.
Les parties civiles invoquent l'explosion des actes antisémites depuis le 7 octobre 2023. C'est toutefois sans aucun rapport avec mon action. Cette explosion est la conséquence directe de l'attaque du Hamas, ce 7 octobre, et de la riposte musclée d'Israël.
- Un rapport sponsorisé par l'OTAN affirme[85] : « *l'impact du conflit est également visible dans d'autres régions du monde. L'un des effets les plus significatifs a été la montée de l'antisémitisme* ».
- Un article de synthèse publié par « Vision of Humanity » est intitulé : « Le confit à Gaza provoque une montée de l'antisémitisme et de l'islamophobie »[86].
- Ailleurs, un auteur qui dénonce l'antisémitisme admet[87] : « *Aujourd'hui l'antisionisme sert de couverture à l'antisémitisme. Cela dit, il est indéniable que l'hubris d'Israël dans sa guerre punitive à Gaza comme dans son nettoyage ethnique en cours en Cisjordanie nourrit l'antisémitisme*. » L'évidence est si aveuglante que même Wikipédia l'affirme. On lit[88] :

> La montée de l'antisémitisme en France depuis le 7 octobre 2023 correspond à une nouvelle vague d'antisémitisme, d'une ampleur sans précédent depuis la Shoah, qui s'est déclarée brusquement en France et dans le monde entier, avec l'attaque du Hamas contre Israël du 7 octobre 2023, puis la riposte de ce dernier et la guerre à Gaza qui se sont ensuivies et qui se poursuit au moins jusqu'en 2025.

Dans cette montée de la violence, ma responsabilité est nulle…

85 Bianka Niňajová, *The Impact of the Israel-Gaza War on the Spread of Antisemitism in Europe : A Case Study* (Bratislava : Adapt Institute, 26 juin 2025), p. 1.
86 Angelique Shafa, « Gaza conflict leads to rise in antisemitism and Islamophobia », 9 mai 2025 (consultable à l'adresse suivante : https://www.visionofhumanity.org/gaza-conflict-leads-to-rise-in-antisemitism-and-islamophobia/).
87 Antoine Menusier, « L'antisémitisme s'est démocratisé », 23 février 2026 (consultable à l'adresse suivante : https://www.msn.com/fr-ch/actualite/other/l-antis%C3%A9mitisme-s-est-d%C3%A9mocratis%C3%A9/ar-AA1WUb3G).
88 https://fr.wikipedia.org/wiki/Mont%C3%A9e_de_l%27antis%C3%A9mitisme_en_France_depuis_le_7_octobre_2023

III. L’objectif réel de la loi Gayssot : interdire la libre recherche historique

1°) L’extension de la loi en janvier 2017 : un aveu

Lors de vote de la loi Gayssot, le législateur a juré qu’il ne s’agissait pas d’imposer une histoire officielle, mais de dresser une barrière contre l’antisémitisme. Lors des débats, la sénatrice Jacqueline Fraysse-Cazalis lança[89] :

> ce n'est pas ériger une histoire officielle que d'interdire le soutien des thèses révisionnistes. Nier la réalité de l'holocauste, l'existence des chambres à gaz n'est pas, ne sera jamais travail d'historien, mais œuvre de falsificateur cherchant à priver l'humanité tout entière d'un de ses souvenirs les plus atroces.

Mais en janvier 2017, la loi a été étendu à certains crimes de guerre[90] :

> Seront punis des mêmes peines ceux qui auront nié, minoré ou banalisé de façon outrancière, par un des moyens énoncés à l'article 23, l'existence d'un crime de génocide autre que ceux mentionnés au premier alinéa du présent article, d'un autre crime contre l'humanité, d'un crime de réduction en esclavage ou d'exploitation d'une personne réduite en esclavage ou d'un crime de guerre défini aux articles 6, 7 et 8 du statut de la Cour pénale internationale signé à Rome le 18 juillet 1998 et aux articles 211-1 à 212-3, 224-1 A à 224-1 C et 461-1 à 461-31 du code pénal, lorsque : 1° Ce crime a donné lieu à une condamnation prononcée par une juridiction française ou internationale ;

La loi antirévisionniste permet désormais de poursuivre et de condamner ceux qui, par exemple, remettent en question la version officielle du drame d’Oradour-sur-Glane, alors qu’il s’agit d’une tragédie franco-allemande dans laquelle les Juifs ne jouent aucun rôle. **Preuve que son objet réel est de protéger l’Histoire écrite par les vainqueurs de 1945**. La loi Gayssot constitue donc une entrave intolérable à la liberté de recherche.

2°) Je ne suis pas historien, Jean-Claude Pressac ne l’était pas non plus

On m’objectera que je ne peux pas invoquer cet argument, car je ne suis pas historien de formation, donc que je n’ai aucune compétence en matière d’Histoire.
Mais je rappelle qu’en 1993, les prestigieuses éditions du Centre National de la recherche Scientifique publièrent un ouvrage intitulé : *Les Crématoires d'Auschwitz. La machinerie du meurtre de masse*.
D'après la presse, son auteur, Jean-Claude Pressac, venait d'établir « la vérité sur Auschwitz », c'est-à-dire la preuve de l'existence des chambres à gaz homicides[91]. Et en effet, à la page 72, l'auteur présentait ce qu'il considérait être « *la preuve définitive de l'existence d'une chambre à gaz homicide dans le crématoire 2* »[92]. Il s'agissait d'un télégramme daté du 2 mars 1943 et demandant « *dix détecteurs de gaz* » pour ce crématoire. Ailleurs, à propos de cet ouvrage, on parlait de « *preuves incontestables, irréfutables, définitives de la réalité de la solution finale* »[93]. Un travail sans appel, qui envoyait les « *révisionnistes au tapis* »[94]…
Or, Jean-Claude Pressac n’était pas un historien, mais un pharmacien. Mes contradicteurs sont donc bien mal placés pour me reprocher de ne pas être un historien.
J’ajoute que non seulement les révisionnistes restèrent debout, mais qu’en outre, Jean-Claude Pressac finit par admettre[95] :

---

89 *Journal officiel de la République française*, Sénat, 12 juin 1990, p. 1457, col. B.
90 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006419717/
91 *Ouest-France*, 1er octobre 1993, article intitulé : « Pressac, la vérité sur Auschwitz » ; *Le Quotidien de Paris*, 29 septembre 1993, p. 13, article intitulé : « Auschwitz, la preuve des chambres à gaz ».
92 Jean-Claude Pressac, *Les crématoires d’Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse* (Paris, CNRS, 1993), p. 72 et document 28.
93 *Télerama*, 6 octobre 1993. Éditorial
de Jean Belot intituléé : « Sans appel ».
94 *Le Soir*, 28 septembre 1993, p. 18.
95 Valérie Igounet, *Histoire du négationnisme en France* (Paris : Seuil, 2000), p. 651-652.

Michel de Bouard, ancien [déporté] « Nacht und Nebel » à Mauthausen, a estimé que « le dossier [du système concentrationnaire] est pourri ». D'une part, le ressentiment et la vengeance, ont primé sur l'apaisement. Puis la mémoire sur l'histoire […] Approximation, exagération, omission et mensonge caractérisent la majorité des récits de cette période [...] Peut-on redresser la barre ? Il est trop tard [...] de nouveaux documents surgiront inévitablement et bouleverseront de plus en plus les certitudes officielles. La forme actuelle, pourtant triomphante, de la présentation de l'univers des camps est condamnée. Qu'en sauvera-t-on ? Peu de choses.

3°) Les passage qui sont poursuivis attestent une volonté de paralyser la libre recherche

Certains passages poursuivis par le Ministère public expriment des vérités historiques indéniables

a) Les crématoires qui ne fument pas

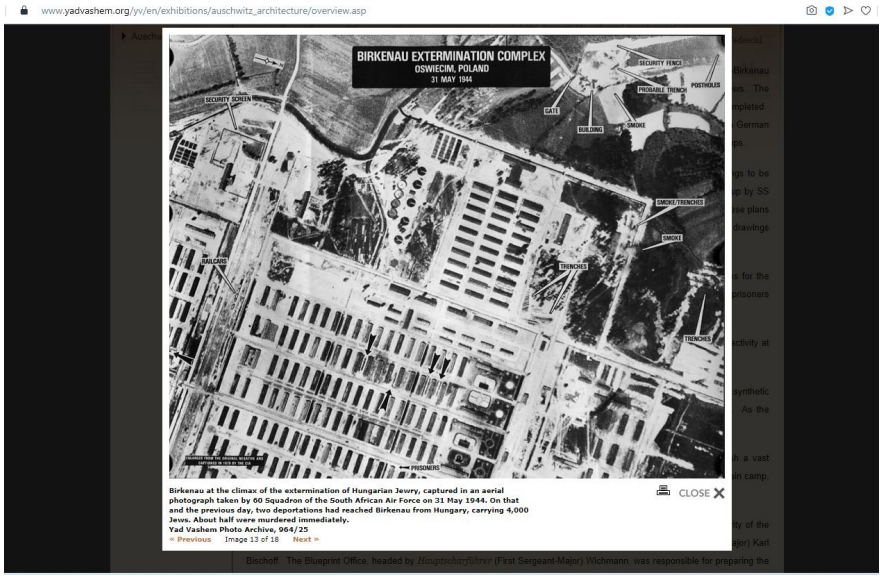

Le Ministère public me reproche d'avoir affirmé que sur les photos aériennes prises par les avions de reconnaissance alliés, les crématoires ne crachent aucun fumée. Voici le passage dans son intégralité ? Je commençais ainsi en évoquant le cas de Simone Veil :

> Interrogée en 2004, elle prétendit qu'en 1944 à Birkenau, elle n'avait jamais le Soleil : « la fumée noire des crématoires obscurcissait le ciel »[96]. C'est conforme aux représentations d'un autre ancien déporté à Birkenau, David Olère. Il montre un camp devenu une industrie de mort. Un camp où des files de victimes pénétraient dans les grands crématoires qui, en permanence, crachaient de la fumée. Toutefois, les clichés aériens d'Auschwitz pris par les Alliés en 1944 prouvent que le camp n'était pas enveloppé dans de la fumée. Bien au contraire, le ciel était dégagé. Simone Veil n'a donc pas dit la vérité. Il en va de même avec David Olère : les cheminées des grands crématoires ne crachent aucune fumée. J'ajoute qu'aux alentours, tout est calme : pas de victimes pénétrant à l'intérieur, pas de tas d'habits, pas de tas de charbon pour alimenter les fours. Aucune activité qui laisserait supposer un massacre de masse. Est-ce la raison pour laquelle les Alliés n'ont pas bombardé Auschwitz ? Je le crois… Car ils ont bombardé Auschwitz-III, un camp de travail situé à côté, avec de nombreuses industries de guerre[97]. Rien ne les auraient empêché de larguer quelques bombes supplémentaires sur les crématoires.

Tout ce que j'affirme, je le prouve à l'aide de documents. La vidéo le démontre.

b) Les cheveux montrés à Auschwitz

Le Ministère public me reproche d'avoir affirmé que l'amoncellement de cheveux montré à Birkenau n'était pas la preuve d'un massacre de masse. M'adressant au spectateur, j'expliquais :

> Tu me répondras que ces tonnes de cheveux visibles à Auschwitz attestent un massacre de masse. Ils étaient pris, dit-on, sur les gazés. C'est cependant oublier que, pour éviter l'entrée de poux vecteurs du typhus, les femmes et les hommes admis au camp pour y travailler étaient tondus. Environ 400 mille personnes furent dans ce cas[98]. Sachant qu'une chevelure pèse en moyenne 100 grammes[99], alors un rapide calcul montre que 40 tonnes de cheveux purent

96 *La Libre Match*, 19 janvier 2005, p. 33 et 46.
97 *The Guardian*, 21 août 1944, p. 6.
98 Tal Bruttmann, *Auschwitz* (Paris : La Découverte, 2015), p. 105.
99 https://fr.winesino.com/conditions-treatments/hair-loss/2014181943.html

être récupérés sur des déportés bien vivants. En conséquence, cet amas capillaire n'est pas la preuve d'un massacre de masse.

Là encore, tout ce que j'affirme est démontré par des documents. Quant au raisonnement, il relève du bon-sens.

c) La prétendue chambre à gaz homicide du crématoire I

Le ministère public me reproche d'avoir affirmé que la « chambre à gaz » du crématoire 1 d'Auschwitz est une « falsification soviétique ». **Mais voici le passage replacé dans son contexte** :

> Au crématoire 1 d'Auschwitz, les visiteurs pénètrent dans une pièce présentée comme un local d'asphyxie. Mais les historiens l'admettent[100] : « *Le crématoire tel qu'on le voit aujourd'hui est le résultat des reconstructions et aménagements entrepris dès la fin de la guerre – à une époque où l'on avait pas encore le souci de reproduire à l'identique les installations d'Auschwitz* ». La pièce présentée comme une « chambre à gaz » n'a même pas sa surface initiale. Bref, il s'agit d'une falsification soviétique. Dans ses aveux, l'ancien commandant d'Auschwitz prétend que pour aménager cette chambre à gaz, quatre trous ont été percés rapidement dans le toit en béton, alors que les premières victimes se déshabillaient[101]. C'est totalement impossible : percer une quinzaine de centimètre de béton armé est très difficile. Ce n'est pas un travail qu'on peut réaliser dans l'instant…

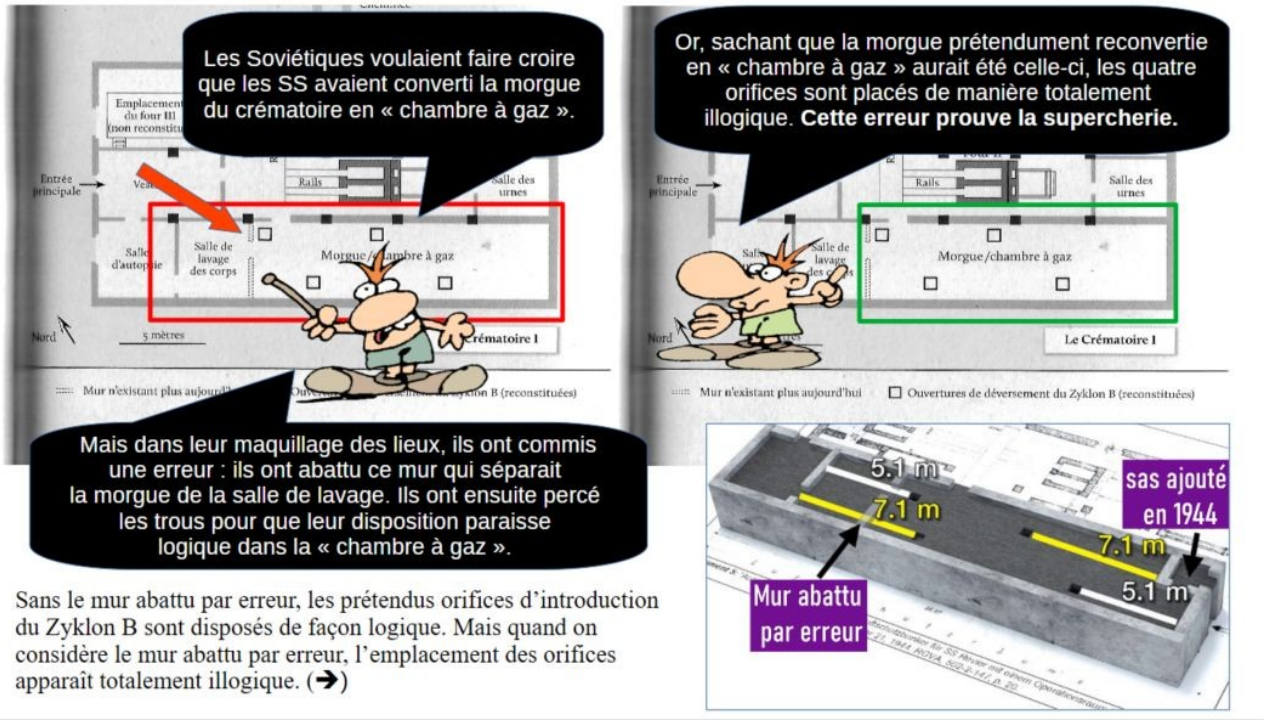

Sans le mur abattu par erreur, les prétendus orifices d'introduction du Zyklon B sont disposés de façon logique. Mais quand on considère le mur abattu par erreur, l'emplacement des orifices apparaît totalement illogique. (➔)

100 Jeazn-François Forges et Pierre-Jérôme Biscarat, *Guide historique d'Auschwitz* (Paris : La Découverte, 2011), pp. 64-65.
101 *Auschwitz vu par les SS*, « Les mémoires de Rudolf Höss » (Varsovie : Interpress, 1994), p. 68.

d) Les plans qui indiquent des morgues

Le Ministère public me reproche d'avoir affirmé :

> Les plans originaux indiquent que cette salle était une morgue, ce qui est logique dans un crématoire. Il en va de même avec les deux grands crématoires de Birkenau, là où 700 mille personnes auraient été gazées.

Là encore, c'est démontré par les documents originaux.

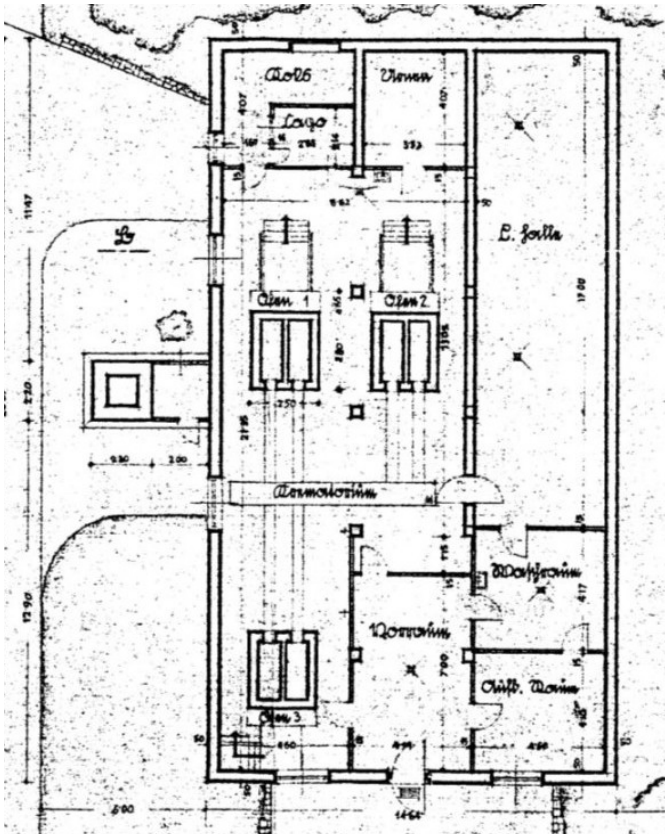

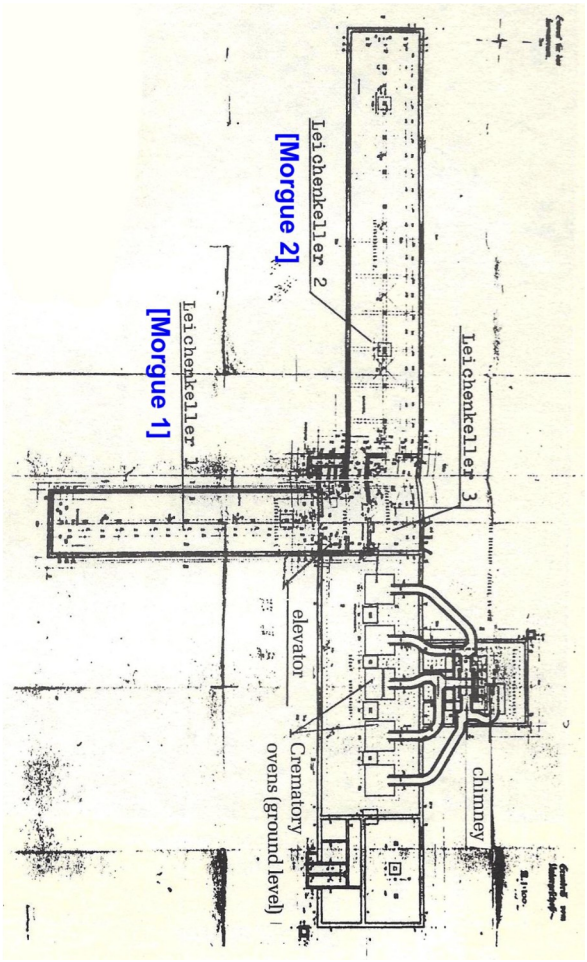

e) Les expertises scientifiques menées à Auschwitz

Le Ministère public me reproche d'avoir dit :

> Des expertises scientifiques menées depuis 1988 ont démontré que les locaux d'Auschwitz présentés comme des « chambres à gaz » n'ont pas pu servir à cette fin. Les plans originaux attestent que ces pièces du sous-sol étaient, elles aussi, des morgues.

Ces expertises, à Auschwitz, sont au nombre de quatre :
- Fred Leuchter en 1988 ;
- John C. Ball en 1992 ;
- Germar Rudolf en 1993.
- Markiewicz et autres en 1994 ;

En face, on affirme que de 1994 a réfuté les trois précédentes qui donnaient raison aux révisionnistes[102]. Les auteurs prétendent démontrer que dans tous les bâtiments ayant servi de « chambre à gaz » (qu'elles aient été homicides ou de désinfection), les murs ne recèlent que des traces locales d'ions cyanure, des traces peu abondantes de surcroît. Après avoir réalisé une expérience démontrant que l'eau dissout les composés de cyanure, ils en concluent que dans toutes ces pièces, des gazages réguliers eurent lieu (sous-entendu : pour désinfecter dans les unes, pour tuer dans les autres). Ce qui surprend, c'est la différence extrême entre les taux de composés de cyanure mesurés par les révisionnistes et ceux relevés par les Polonais. La solution se trouve dans l'expertise polonaise : après avoir souligné que les révisionnistes avait concentré leur attention sur le Bleu de Prusse, les auteurs s'appuient sur les affirmations d'un chimiste autrichien pour poser comme principe et base certaine que cette substance n'a pas pu se former dans les briques. Et d'expliquer[103] : « *Nous avons décidé par conséquent de doser la teneur en ions de cyanure par une méthode qui ne dégrade pas le complexe composé de ferrocyanure (c'est le bleu dont nous avons discuté), ce que nous avions testé auparavant sur un échantillon étalon approprié.* » Or, mesurer la présence de ce composé nécessite de le dégrader par réaction chimique. Autrement dit : les Polonais délibérément adopté une méthode incapable de mesurer la présence du seul composé de cyanure suffisamment stable pour subsister pendant des années. Telle est la raison pour laquelle ils ont trouvé des taux très faibles... **J'appelle cela une supercherie scientifique**.

Juge d'instruction de la Veveyse, 3ème ressort
1618 Châtel-St-Denis

CANTON DE FRIBOURG

604

1618 Châtel-Saint-Denis, le 22 mai 1997
Avenue de la Gare
Tél. 021 / 948 70 29
Fax 021 / 948 76 76

Dr Henri RAMUZ
Professeur de chimie
3/8 Rheinparkstrasse
4127 BIRSFELDEN

Cause René-Louis BERCLAZ

Professeur,

Je vous remercie très vivement de votre rapport du 18 mai crt. Votre avis éminent permet de dire que, dans le domaine de la chimie, qui est votre spécialité, le rapport Rudolf ne se présente pas comme une démarche grossière, destinée à minimiser l'Holocauste.

Monsieur Georges-André CHEVALLAZ, ancien Conseiller fédéral, m'a promis son avis d'historien. Je lui transmets une copie de votre rapport car je suis certain qu'il y trouvera aussi un très grand intérêt.

Avec encore toute ma gratitude, je vous prie d'agréer, Professeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Juge d'instruction:

En 1997, la Justice suisse demanda l'avis d'un éminent professeur de chimie sur l'expertise menée par Germar Rudolf. Après examen, le professeur répondit que l'expertise « ne se préssent[ait] pas comme une démarche grossière, destinée à minimiser l'Holocauste » (ci-contre).

f) Les mensonges évidents de la propagande sur le prétendu Holocauste

Le Ministère public me reproche d'avoir dit :

> En 2008, les grands médias annoncèrent que des plans d'Auschwitz avaient été retrouvés dans un appartement de Berlin. L'un d'eux désignait une pièce comme une « chambre à gaz ». Le grand public crut alors que les historiens disposaient désormais d'une preuve de l'existence des « chambres à gaz » homicides à Auschwitz. Mais ce plan n'avait rien d'une découverte : il figurait dans un ouvrage publié en 1989, soit près de vingt ans auparavant. Il

102 Jan Markiewicz, W. Gubala et J. Labedz, *A Study of Cyanide Compounds Content in the Walls of the Gas Chambers in the Former Auschwitz and Birkenau Concentration Camps* (Cracovie : Institute of Forenssic Research, 1994.

103 Pour la version française de cette expertise : https://phdn.org/negation/markiewicz.html

représentait un bâtiment d'épouillage installé à Birkenau. La « chambre à gaz » était une salle pour la fumigation des vêtements. Le bruit orchestré autour de cette prétendue « découverte » relevait du mensonge.

Cette affirmation est strictement conforme à la vérité. Les documents reproduits ci-dessous le démontrent avec éclat (voir aussi ici).

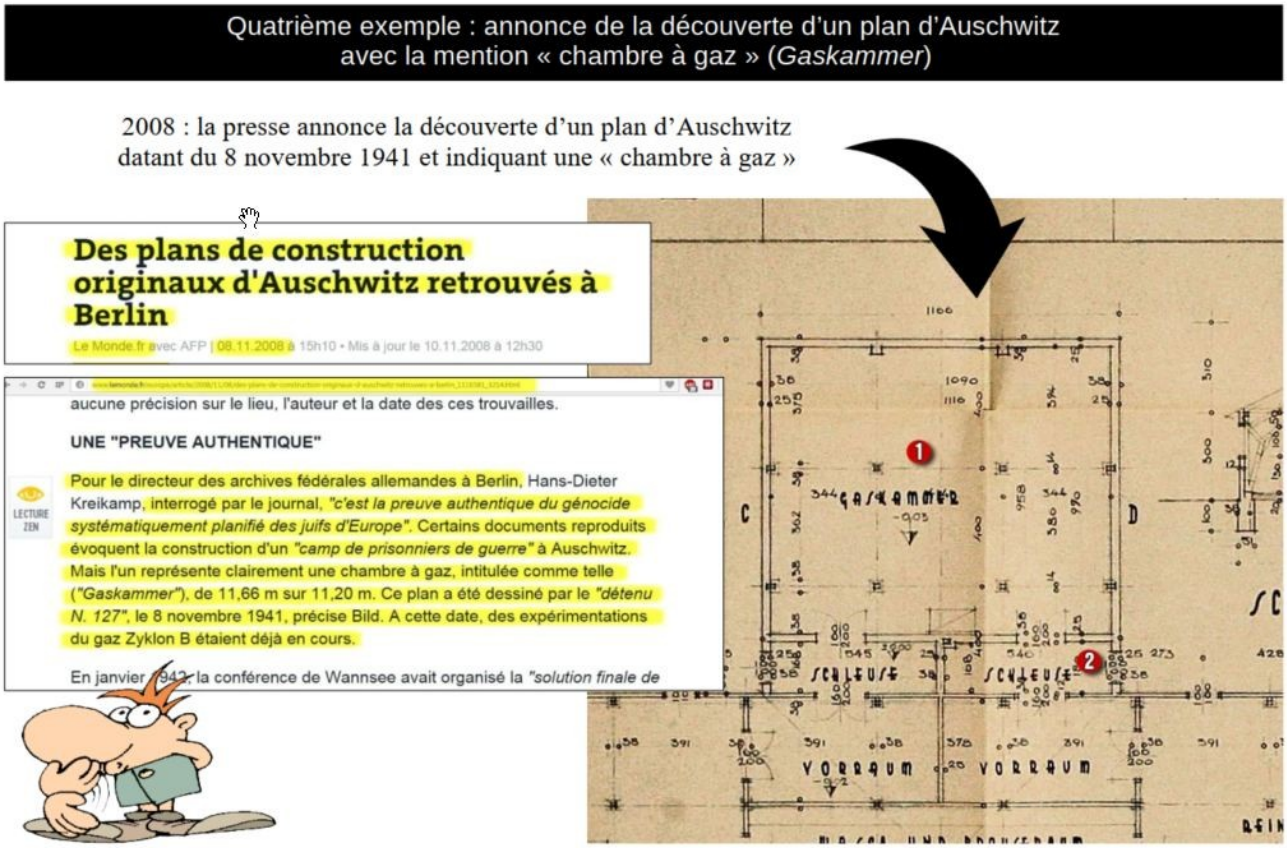

209

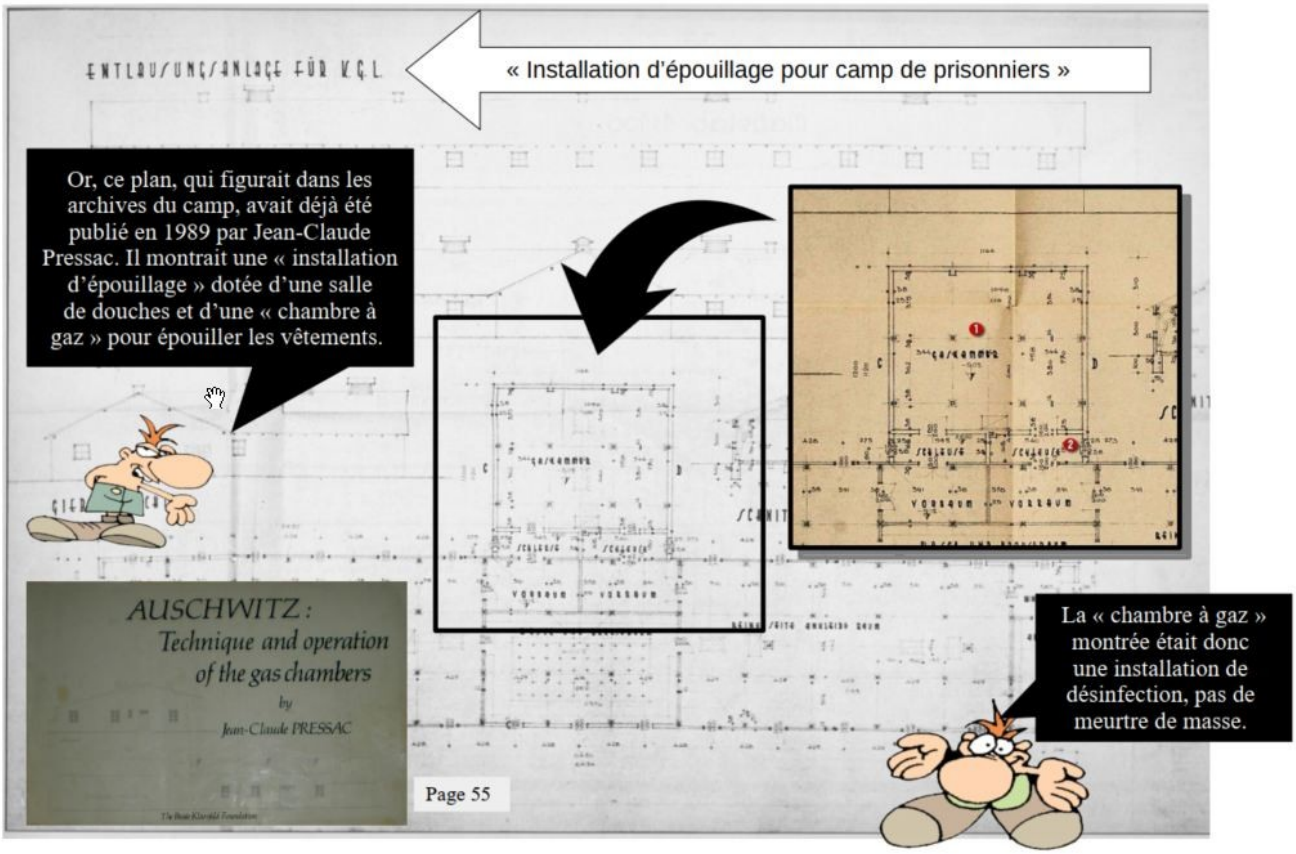

210

Le Ministère public me reproche d’avoir dit :

> Plus grave. Dans cette brochure éditée en collaboration avec le Mémorial de Caen, le jeune lecteur croit qu’on lui montre une « chambre à gaz » homicide d’Auschwitz. Le texte explique que les déportés reconnus inaptes au travail y étaient amenés : « Croyant prendre une douche, ils se déshabillent, plient leurs vêtements pour les reprendre en sortant. Il sont conduits dans des chambres à gaz, ressemblant à des douches, mais, à la place de l'eau, c'est un gaz mortel qui sort du plafond. A Auschwitz-Birkenau, 2 500 à 3 mille personnes peuvent être tuées en même temps. » En vérité, cette pièce était une véritable salle de douche, comme le montre la photo complète, visible au musée d'Auschwitz. A gauche, de l'eau coule encore tandis qu'un groupe de prisonniers sort tranquillement. Cette photo, les auteurs de la brochure l’ont tronquée malhonnêtement afin de tromper le jeune lecteur.

Là encore, cette affirmation est strictement conforme à la vérité. Les documents reproduits ci-dessous le démontrent avec éclat (voir aussi ici).

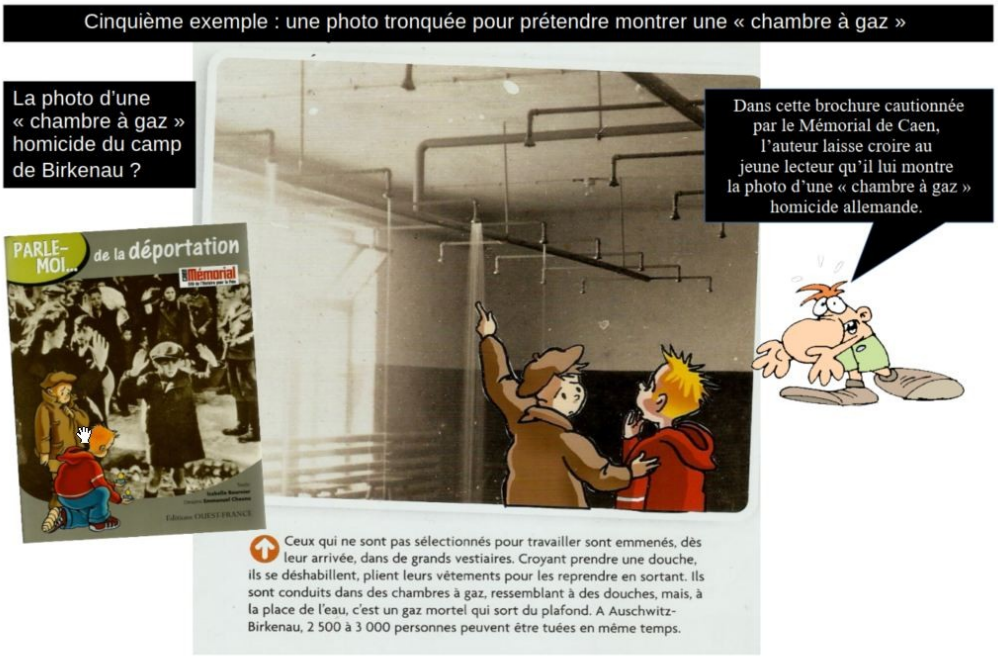

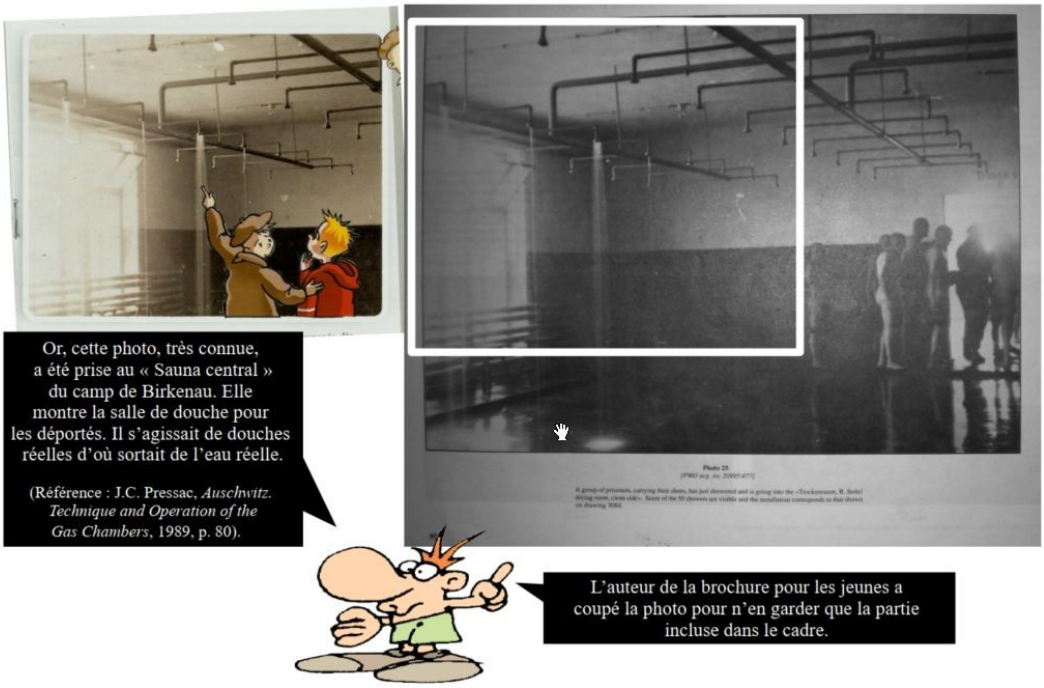

Le Ministère public me reproche d’avoir dit :

> En 1980, le professeur Faurisson écrivit avec raison : « Le grand public croit que les ‘chambres à gaz’ hitlériennes ont réellement existé. Il s’imagine de bonne foi qu’il subsiste mille preuves de leur réalité. C’est lorsqu’on demande à voir ces preuves et c’est lorsqu’on examine celles-ci de près qu’on s’aperçoit que cette croyance n’a pas de fondement. » Trente années de recherches sur la Shoah m’ont convaincu qu’il avait raison.

Il est bien évident que si, vraiment, des preuves de l’existence des « chambres à gaz » existaient, alors les propagandistes de l’Holocauste ne seraient pas obligés de recourir à de tels expédients.

g) Les prétendues « chambres à gaz » de Dachau

Le Ministère public me reproche d’avoir dit :

> Cela dit, tournons-nous du côté des Anglo-saxons. Fin avril 1945, les Américains prétendirent avoir découvert six « chambres à gaz » au camp de Dachau : 5 petites et une grande. Aujourd’hui toutefois, les historiens admettent que les cinq petites étaient en réalité des locaux de désinfection. Quant à la grande, ils affirment qu’elle n’a jamais servi alors qu’elle aurait été en état de fonctionnement. Cette thèse absurde cache une vérité plus logique, bien expliquée dans cette étude. La pièce servit de salle de douche, de morgue temporaire puis, à partir de 1944, de morgue spéciale pour les cadavres en putréfaction. En 1945, les Américains avaient donc menti. Sciemment, car ils ne pouvaient ignorer que les cinq petites pièces présentées comme des locaux homicides servaient en réalité à la fumigation des vêtements. Non seulement l’appareillage pour le gaz était visible, mais aussi les tringles permettant de suspendre les habits.

Le Ministère public a tronqué la fin :

> Or, aux USA, des chambres de fumigation très similaires existaient, avec tringles et appareillages pour le gaz.

Là encore, tout ce que j’affirme est parfaitement exacte, et démontré par des documents ci-dessous (ici).

Tout simplement parce que les Américains avaient décrit cinq petites salles du crématoire (la « baraque X ») comme cinq « chambres à gaz ». **Or, il s'agissait de locaux de désinfection qui fonctionnaient au Zyklon B. Aujourd’hui, c’est admis.**

Cette photo présentée début mai 1945 comme une « preuve » de l’existence des chambres à gaz homicides était donc une tromperie.

Dachau Gas Chambers: The Proof

THIS American soldier sees for himself the skull and cross-bones on the outside of one of the gas chambers at the notorious German atrocity camp in Dachau. All the gas chambers were conveniently located to the camp's crematorium.

When the U.S. Seventh Army arrived they had a sharp, but decisive struggle with 300 S.S. guards. Then 32,000 prisoners were quickly liberated.

Afterwards a whole battalion of Allied troops was needed to restrain the freed political prisoners from taking swift revenge on the guards.

➔ Panneau explicatif visible au musée de Dachau : on admet que les chambres à gaz présentées comme « homicides » par la propagande américaine étaient en réalité des locaux de désinfection.

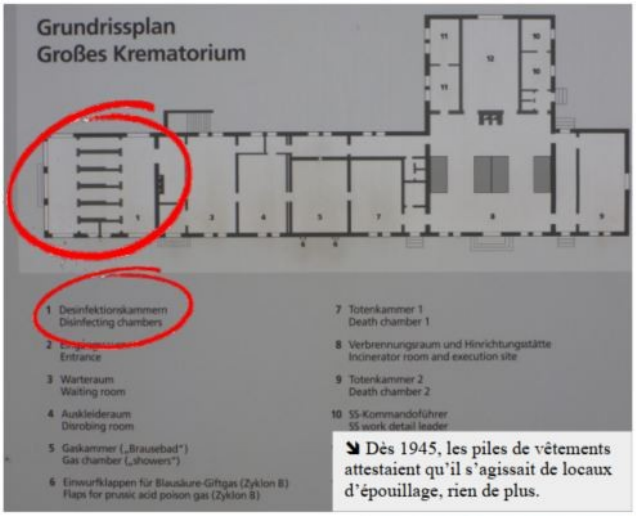

↘ Dès 1945, les piles de vêtements attestaient qu’il s’agissait de locaux d’épouillage, rien de plus.

← Mai 1945 : cette porte est présentée comme celle d’une chambre à gaz homicide.

➔Aujourd’hui : il est admis qu’il s’agissait d’une chambre à gaz de désinfection.

The Evening Express, 4 mai 1945, p. 1

75

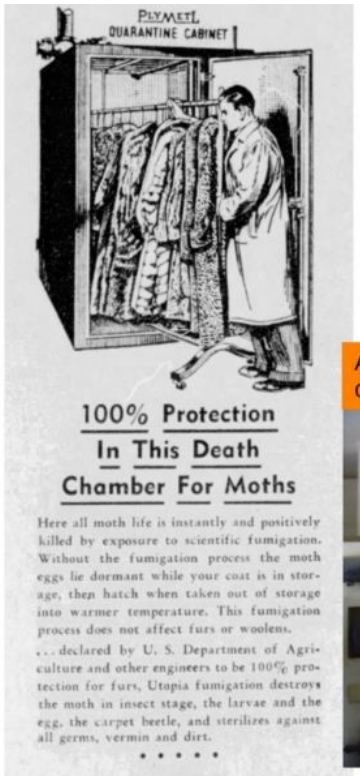

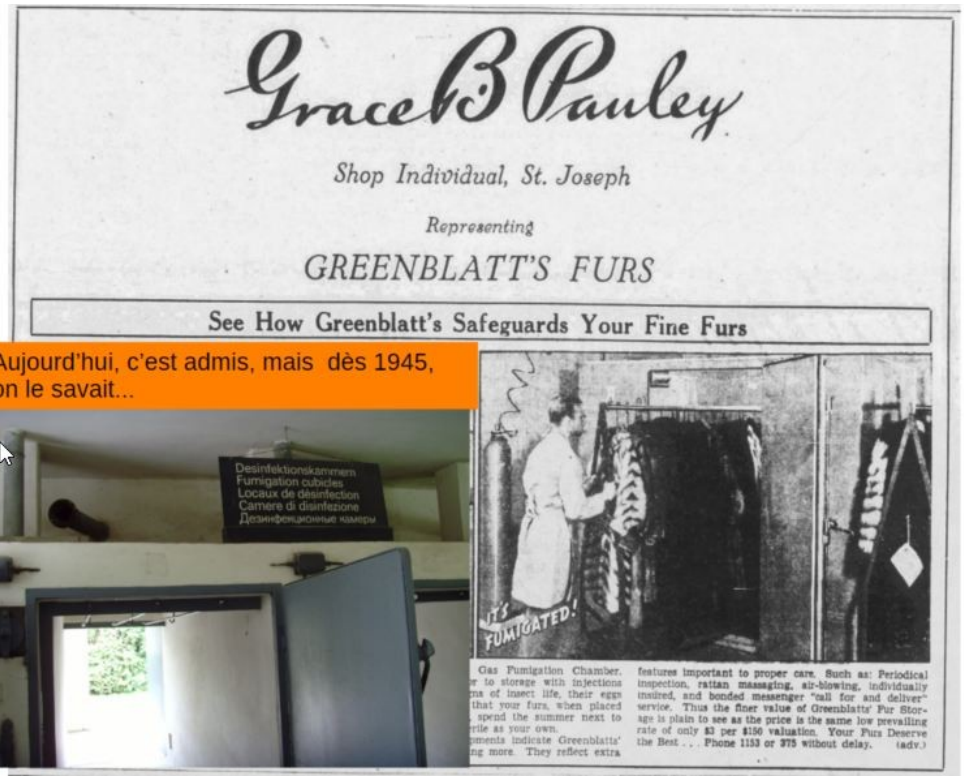

Seule restait la grande pièce, munie de douches, qui avait été montrée aux élus du Congrès américain. (➔)

En 1978, toutefois, patatras ! le Comité international de Dachau précisa :

Dans le cadre du projet d'extermination, une installation plus grande fut construite rapidement en 1942 ; appelée "baraque X", elle comprenait une chambre à gaz et quatre crématoires. La chambre à gaz, qui était camouflée en salle de douche, ne fut jamais utilisée. Pour être gazés, les milliers de prisonniers destinés à l'extermination furent envoyés dans d'autres camps ou au château d'Harteim, près de Linz. (➘)

Quarante-cinq ans plus tard, l'*Encyclopédie multimédia de l'Holocauste* confirme :

En 1942, la zone du crématorium fut construite à côté du camp principal. Elle comprenait l'ancien et le nouveau crématorium (baraquement X), qui était équipé d'une chambre à gaz. Il n'existe pas de preuves crédibles que celui-ci ait été utilisé pour exterminer des êtres humains. (➘)

Photograph 13: Members of the congressional mission view the gas chamber, disguised as a shower, at Dachau, May 2, 1945. From left to right: Kenneth Wherry, C. Wayland Brooks, John Vorys, and James Richards (U.S. Army officers unidentified). (National Archives RG-111-SC-204838, Box 266)

↑ 1945 : des membres du Congrès américain visitent la grande « chambre à gaz homicide » du camp de Dachau

En 1942, la zone du crématorium fut construite à côté du camp principal. Elle comprenait l'ancien et le nouveau crématorium (baraquement X), qui était équipé d'une chambre à gaz. Il n'existe pas de preuves crédibles que celui-ci ait été utilisé pour exterminer des êtres humains. Les détenus passaient plutôt une « sélection » : ceux qui étaient jugés trop malades ou trop faibles pour continuer à travailler étaient envoyés au centre de mise à mort par « euthanasie » de Hartheim, près de Linz en Autriche. Plus de 2 500 prisonniers de Dachau y furent assassinés dans des chambres à gaz. De plus, sur le site de Dachau, la SS procédait à des exécutions de masse par fusillade, d'abord dans la cour du bunker, puis sur un champ de tir dédié. Des milliers de détenus furent tués, dont au moins 4 000 prisonniers de guerre soviétiques après l'invasion de l'Union soviétique en 1941.

In 1940, as the death rate continued to increase, a camp crematorium with one incinerator was built. In the course of the mass extermination plan, a bigger plant with a gas chamber and 4 incinerators–the so called "Baracke X"–was quickly erected in 1942. The gas chamber, which was camouflaged as a shower room, was never put into use. Thousands of prisoners who were selected for extermination were sent to other camps or to Hartheim Castle near Linz to be gassed.

p. 173

↑ 1978 : le Comité international de Dachau admet que cette (prétendue) chambre à gaz « n'a jamais servi »

76

IV. Un aveu : le refus obstiné du débat

Pour terminer, je soulignerai que la manière la plus efficace de combattre mon message serait de me ridiculiser publiquement lors d'un débat loyal, face-à-face, à armes égales. Ce débat, je le réclame depuis des années. Je voudrais qu'il soit filmé et je m'engage à le publier intégralement sur mes canaux de diffusion. Enfin, je souhaiterais qu'il se déroule sur le lieu devenu le symbole de "l'Holocauste": le camp d'Auschwitz-Birkenau. Nous commencerions sur le toit effondré de la morgue 1 du crématoire 2, présentée comme la chambre à gaz la plus meurtrière avec 400 000 victimes. Nous chercherions les traces des orifices par lesquels le SS auraient déversé les granulés mortels de Zyklon B. S'ils existent, alors je serai discrédité à jamais...

Cela dit, je m'adresse aux membres du Tribunal. Au moment de me juger, interrogez-vous : pourquoi mes contradicteurs persistent-ils à refuser ce débat qui, pourtant, devrait me discréditer à jamais, y compris aux yeux de mon public? Un principe républicain enseigné voilà un siècle dans les écoles est le suivant[104] : « *La libre discussion est d'absolue nécessité dans l'ordre des croyance qui se démontrent et qui se discutent* ».

En refusant et en cherchant à empêcher cette libre discussion, mes adversaires agissent comme les « obscurantistes religieux » sans cesse dénoncés. Ne soyez pas, Mesdames et Messieurs du tribunal, les complices de cet obscurantisme d'un nouveau genre."

104 Henri Marion, *Leçons de morale* (Paris : Armand Colin, 1884), p. 240.